

# *Le Bocage à Ormes*

*Une dynamique de restauration*

*mars 1993*

Etude réalisée par Denis LETAN  
Technicien forestier (C.A.U.E. de la Manche)

Direction d'étude : P. OPEZZO (C.A.U.E. de la Manche)  
avec la collaboration de F. LORFEUVRE et de J.B. WETTON  
(Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin)



conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la manche



parc naturel régional des marais du cotentin et du bessin

# S O M M A I R E

<b>METHODOLOGIE</b> _____	<b>P 4</b>
<b>UNE PHOTOGRAPHIE DU BOCAGE DANS LA REGION DU PLAIN COTENTIN</b> _____	<b>P 6</b>
Un inventaire pour mieux connaître le bocage	
Quel avenir pour l'orme ?	
Les conservatoires et les plantations d'ormes	
<b>LES SITES TEMOINS : DES HAIES DE REFERENCE</b> _____	<b>P 12</b>
Premières rencontres avec les agriculteurs	
Le choix des sites en fonction des contraintes du milieu	
Des techniques de plantation éprouvées à confirmer localement	
Le coût des haies témoins	
<b>L'ABATTAGE DES ORMES : CONSEIL ET SENSIBILISATION</b> _____	<b>P 22</b>
<b>LA CREATION D'UNE ASSOCIATION POUR MOBILISER LES AGRICULTEURS</b> _____	<b>P 24</b>
<b>L'INTERVENTION CHEZ LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION</b> _____	<b>P 26</b>
L'Association des Chercheurs d'Emploi Pour Tous (A.C.E.P.T.), un partenaire efficace	
La formule choisie	
Le débroussaillage	
Les plantations	
Le coût des plantations réalisées par l'A.C.E.P.T.	
La diffusion de l'information	
<b>COMPARAISON DES PRIX DE REVIENT</b> _____	<b>P 33</b>
Le prix de revient selon les types de plantation	
<b>LES PERSPECTIVES POUR LE REBOISEMENT DU BOCAGE A ORMES</b> _____	<b>P 38</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> _____	<b>P 46</b>
<b>ANNEXES</b> _____	<b>P 48</b>

Dans la région du Plain-Cotentin, la graphiose de l'orme dite "maladie hollandaise", est apparue vers 1980. Tous les grands ormes, qui constituaient l'essentiel des haies de cette région au sol calcaire (le vivage) ont été décimés en l'espace de quatre ou cinq ans.

Beaucoup de ces ormes morts, restés sur pied, offrent une vision dévalorisante du paysage de la Manche à tous ceux qui empruntent la Route Nationale 13, notamment les touristes étrangers débarquant du car-ferry à Cherbourg.

Devant ce constat de dégradation paysagère et écologique, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche (C.A.U.E.) et le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ont décidé d'unir leurs efforts afin de mener à bien une opération expérimentale de restauration du bocage à ormes dans un secteur déterminé.

Les premiers contacts établis sur le terrain avec les agriculteurs, par le Parc des Marais et le C.A.U.E., avaient fait apparaître une préoccupation de ces derniers quant au devenir de leur bocage mais également un certain nombre d'attentes notamment en matière de conseil technique et d'animation.

Afin de définir la stratégie à mettre en place, le C.A.U.E. et le Parc des Marais ont mis sur pied un groupe de travail associant les partenaires concernés : élus, agriculteurs, Direction Régionale de l'Environnement (D.I.R.E.N.), Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) et Programme d'Actions pour la Revitalisation du Milieu Rural de Sainte-Mère-Eglise (P.A.R.M.), Chambre d'Agriculture, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.).

Une première réunion, en novembre 1991, a permis de définir la stratégie et les moyens à mettre en oeuvre :

- ◊ lancement d'une action de sensibilisation ayant pour double objet l'abattage des ormes morts et la replantation de haies, action volontairement limitée dans le temps ;

- ◊ définition d'une zone d'expérimentation ,

- ◊ recrutement d'un technicien forestier chargé d'animer cette action sur une période de 9 mois .

Le présent document se propose de développer la méthodologie adoptée et de tirer les enseignements de cette action qui s'est déroulée de juillet 1992 à mars 1993.



# ***METHODOLOGIE***

**1. DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE :** le projet s'est attaché à délimiter un secteur d'intervention correspondant aux deux cantons de Montebourg et Sainte-Mère-Eglise. A l'intérieur de ce secteur, la zone d'étude a concerné le territoire des communes attenantes à la RN 13.

**2. L'ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BOCAGE :** afin de bien identifier et surtout de quantifier le problème, il convenait de réaliser une "photographie" du bocage à l'aide d'un inventaire sur site et de photo-interprétation. Cette analyse a permis de dégager la typologie des haies, leur état ainsi que d'évaluer la quantité d'ormes morts.

**3. LA SITUATION DE L'ORME EN BASSE-NORMANDIE :** différentes études ainsi que plusieurs essais de replantations d'ormes sains ont été réalisés ces dernières années par un certain nombre de partenaires. La présente étude a été l'opportunité de faire le point de ces réalisations.

**4. DES ACTIONS DE CONSEIL AUPRES DES AGRICULTEURS :** un des objectifs étant la sensibilisation à l'abattage des arbres morts, il a été entrepris une action d'animation sur le terrain.

**5. LA PLANTATION DE HAIE TEMOINS :** parallèlement à l'abattage, il était nécessaire de réaliser des plantations pouvant servir de référence pour l'avenir et qui soient, par la même occasion, visibles de la RN 13. Des sites de démonstration ont donc été mis en oeuvre, en complément des haies déjà plantées par les agriculteurs dans le secteur considéré. Choix de techniques et d'essences, mise en oeuvre diversifiée dans le choix des intervenants de terrain, évaluation des coûts tels sont les objectifs assignés à cette phase.

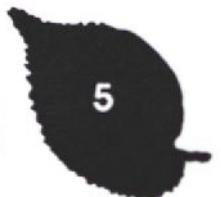
**6. LA CREATION D'UNE ASSOCIATION PAR LES AGRICULTEURS :** l'animation technique sur le terrain a révélé la nécessité d'une prise en charge du problème de la restauration du bocage par les acteurs du terrain eux-mêmes. C'est pourquoi le Parc des Marais et le C.A.U.E. ont aidé à la création d'une association dont l'objet est de prendre le relais de l'action expérimentale, en liaison avec les différents partenaires en place.

Cette étude s'est donc voulue concrète, proche des attentes et des réalités locales. Elle se propose également d'esquisser des pistes pour une réflexion élargie à l'ensemble du bocage à ormes.

Dans le cadre de l'action conjointe Parc des Marais / C.A.U.E., la répartition des missions s'est opérée de la façon suivante :

◊ animation et conseil technique réalisés par le technicien recruté par le C.A.U.E. ;

◊ maîtrise d'oeuvre et financement des opérations de plantation sur les sites de démonstration assurés par le Parc des Marais, en précisant que le Ministère de l'Environnement a accepté de participer financièrement à cette action expérimentale.



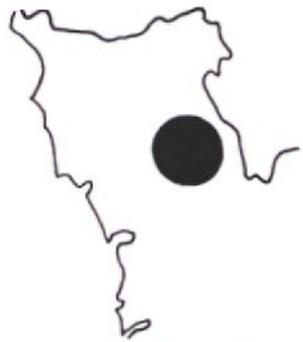
**UNE PHOTOGRAPHIE DU BOCAGE  
DANS LA REGION  
DU PLAIN COTENTIN**

*Un inventaire pour mieux connaître le bocage*

*Quel avenir pour l'orme ?*

*Les conservatoires et les plantations d'ormes en Basse-normandie*





Une étude du bocage s'imposait pour bien appréhender les dégâts occasionnés par la graphiose.

Le territoire considéré représente une superficie d'environ 11 000 hectares et regroupe 16 communes, attenantes à la RN 13, des cantons de Sainte-Mère-Eglise (Angoville-au-Plain\*, Blosville\*, Carquebut\*, Houesville\*, Neuville-au-Plain\*, Sainte-Mère-Eglise\*, Sèbeville, Ecoque-néauville) et de Montebourg (Fresville\*, Ecausseville\*, Emondeville, Joganville, Eroudeville, Saint-Floxel, Montebourg, Saint-Cyr-Bocage), auxquelles s'ajoute la commune de Saint-Côme-du-Mont (canton de Carentan).

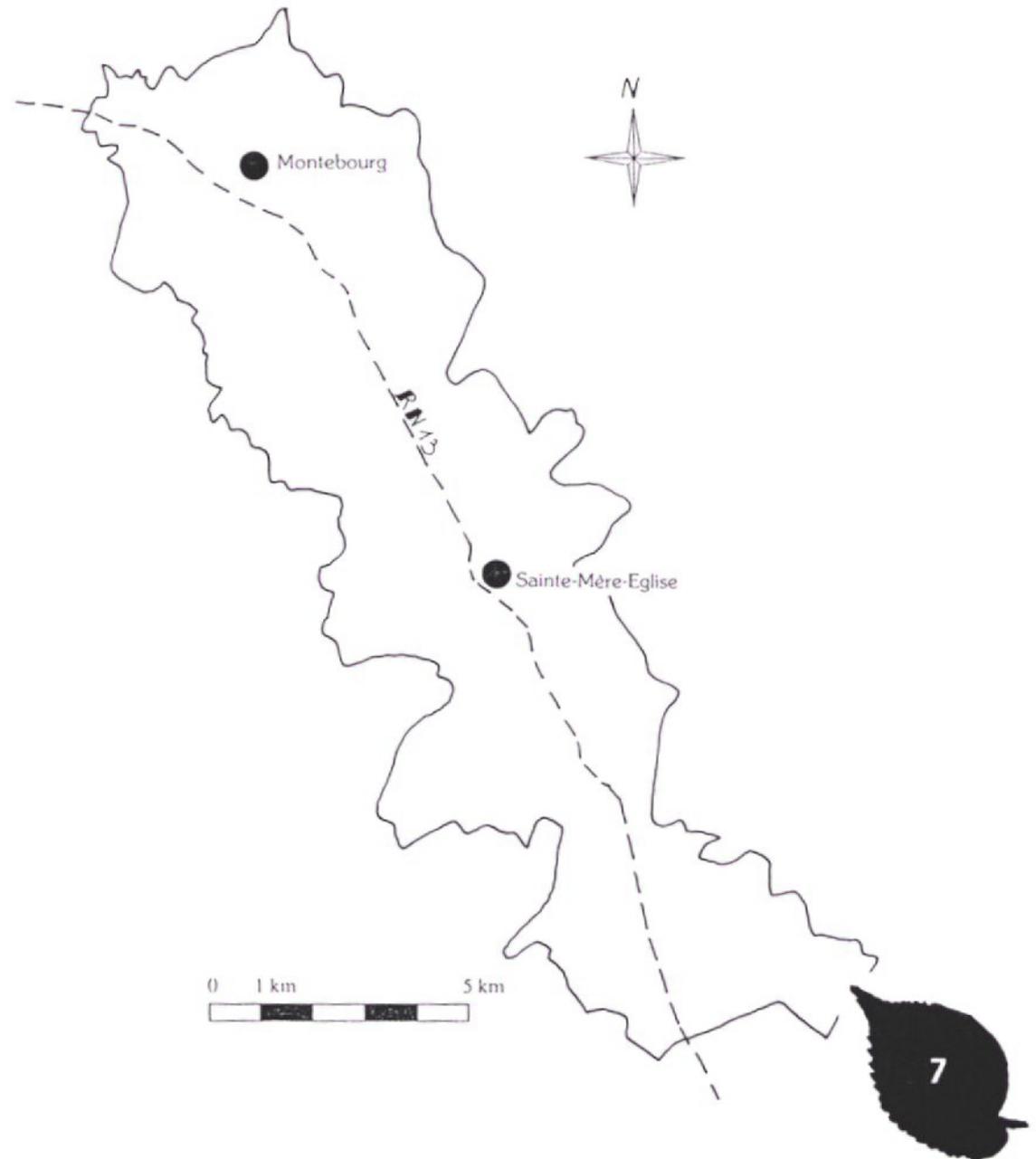
Cet inventaire s'est déroulé en 2 phases :

◊ Dans un premier temps une soixantaine de placettes, d'une superficie de 225 hectares et réparties régulièrement tous les 1,5 km du Nord au Sud et d'Est en Ouest, ont été visitées. Ces placettes ont été choisies de façon aléatoire en plaçant un quadrillage sur une carte I.G.N. du secteur d'étude. Pour chacune d'entre elles une fiche de renseignements concernant la végétation des haies et la densité d'ormes morts a été remplie (cf annexe).

◊ Dans un second temps, des photographies aériennes récentes (I.G.N. Mission 1992) ont permis d'évaluer le type des haies et le linéaire s'y rattachant.

(\*) Commune du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Un inventaire pour mieux connaître le bocage



Les résultats confirment les idées pressenties :

◊ beaucoup d'ormes morts (jeune tige ou vieil arbre sans distinction) sont encore sur pied en juillet 1992. Il convient cependant de nuancer ce constat. La plupart du temps, les ormes, dont le diamètre du tronc était supérieur à 50 centimètres, ont été abattus.

A certains endroits, des haies denses d'ormes morts, particulièrement visibles de la RN 13 (Communes de Fresville et de Blosville), donnent une image très dévalorisée du pays. Le constat fait cependant apparaître une situation très hétérogène.

◊ sur la totalité des haies recensées, 90 % sont sur talus et 55 % sont à la fois doubles et sur talus. Ces chiffres confirment l'importance des haies doubles sur talus, qui correspondent bien au profil type des haies traditionnelles du bocage du Plain.

◊ Le maillage des haies est très dense mais dégradé : la densité moyenne de haie est de 178 mètres linéaires à l'hectare, ce qui représente environ 1 800 kilomètres de haies sur les 11 000 hectares du secteur d'étude.

C'est un maillage classique pour des parcelles qui font en général 2 à 3 hectares, voire un hectare ou moins dans certaines zones. En outre, il est important de remarquer la densité de haies dépourvues de tiges de haut jet : 88 mètres sur les 178 sont des haies basses, où ne subsistent qu'épines, jeunes rejets d'ormes et ronces, la maladie ayant condamné radicalement l'orme, l'arbre de haut-jet type de la région.

Le paysage du Plain est malade ; il faut chercher des solutions pour reboiser et panser les plaies dues à la graphiose. Les haies doivent retrouver leur vocation originale de brise-vent, d'abri pour le bétail, de réservoir à bois et d'écosystème très riche.



## Quel avenir pour l'orme ?



Avant l'épidémie de graphiose, les talus étaient constitués en grande partie d'ormes (de 60 à 100 %).

Depuis, le frêne a gagné du terrain, mais les rejets d'ormes envahissent aussi les haies. Certaines tiges, d'une dizaine de centimètres de diamètre, sont belles et vigoureuses, mais que leur réserve l'avenir ? Il est difficile de les utiliser comme essence principale pour réhabiliter le bocage parce que la maladie est toujours endémique et touche ponctuellement des ormes âgés d'une dizaine d'années.

**A long terme, une nouvelle épidémie n'est pas à écarter.**

**Une évidence s'impose donc : la diversification des essences lors de la replantation pour parer à l'éventualité d'une nouvelle attaque.**

Il est à noter que certaines haies font l'objet d'un "balivage-test" des rejets d'ormes (Communes d'Ecoqueneauville et de Neuville-au-Plain) : dans ces haies où les rejets sont en grande densité, les plus vigoureux sont sélectionnés et mis en valeur en supprimant toute la végétation susceptible de les gêner, comme la ronce, mais aussi l'aubépine ou d'autres rejets d'ormes moins prometteurs.

## Les conservatoires et les plantations d'ormes en Basse Normandie

(Résumé d'un rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie)

Pour tenter de faire face à la maladie, un groupe de travail s'est formé en 1983 à l'initiative du Service de Protection des Végétaux (S.R.P.V.) et de la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement (D.R.A.E.) de Basse-Normandie pour coordonner les efforts d'associations et d'administrations qui luttait jusqu'alors dans leur seul domaine de compétence, ce qui limitait leur efficacité.

Ce groupe lance en 1984 l'idée de la création d'un conservatoire d'ormes ayant pour objectif de sélectionner les variétés d'ormes éventuellement résistantes à la graphiose en attendant que régressent puis disparaissent les souches ultra agressives de la maladie.

Le principe était aussi de trouver un site afin d'y préserver les ormes déjà présents. Les Iles Chausey furent choisies pour l'emplacement du conservatoire, leur insularité permettant d'observer également le comportement de l'orme dans un milieu soumis aux influences maritimes.

Malheureusement, l'état des ormes des Iles Chausey était catastrophique et il était indispensable de nettoyer complètement les haies. Après l'échec d'un sauvetage des ormes indigènes, la plantation d'ormes d'origine continentale était la seule solution. Le choix des ormes "mères", qui, par la suite, allaient être bouturés, ne devait pas être fait au hasard. Partant de l'observation de non-mortalité de quelques ormes au sein de micro régions où l'ensemble des ormes avaient disparu, la D.R.A.E. et le S.R.P.V. de Basse-Normandie mirent sur pied, en 1985, un réseau régional de repérage et de collecte de rameaux d'ormes apparemment sains.

Les observations et le repérage des ormes ont été effectués par des membres d'associations de protection de l'environnement, de personnel administratif et de bénévoles sensibilisés par des articles parus dans la presse.

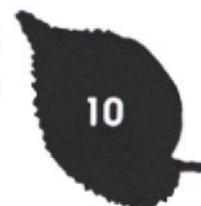
Ainsi, plus de 300 arbres de Basse-Normandie ont été identifiés par une fiche précisant leur emplacement et leur état sanitaire.

Après un examen phytosanitaire de ces arbres à partir de juillet 1985, seulement 47 ne présentèrent pas de symptôme visible de la graphiose alors que la maladie s'était étendue entre temps sur l'ensemble de la région bas-normande.

Sur chacun des ormes sains sélectionnés, 25 pousses aussi peu ligneuses que possible ont été prélevées puis bouturées au Lycée Agricole de Coutances. Finalement, environ 130 échantillons ont été transplantés au conservatoire des Iles Chausey. Une quarantaine d'autres échantillons ont été inoculés avec le champignon responsable de la graphiose (*graphium ulmi*) afin de vérifier les hypothèses émises quant à leur forte résistance à la graphiose, mais les résultats ne furent pas significatifs.

En 1986 et 1987, des opérations analogues de bouturage ont été effectuées et aujourd'hui, sept plantations d'ormes identifiés existent en Basse-Normandie (10 au total en France).

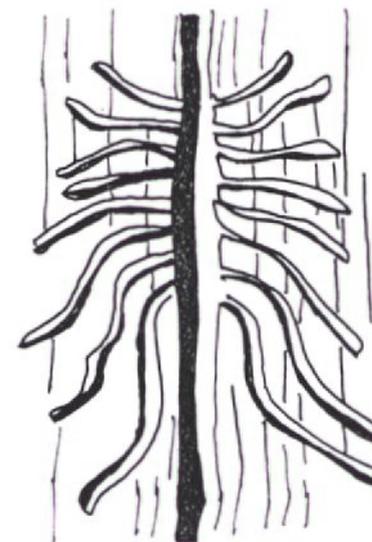
Grâce à ces plantations, la préservation d'arbres sains est prolongée puisque la graphiose n'atteint que les anciens ormes. En revanche, l'hypothèse de la résistance génétique ne peut être vérifiée qu'à partir d'une étude directe sur les arbres repérés lors des opérations de bouturage.



## BILAN DES PLANTATIONS DE BOUTURES D'ORMES SAINS EN BASSE-NORMANDIE

(Sources D.R.A.E. de Basse-Normandie - 1991)

PLANTATION	ETAT SANITAIRE	OBSERVATIONS
Colleville/Mer (14) - O.N.F. Saint-Lô	Bon	Suivi annuel
Le Pré d'Auge (14) - Biomasse Ndie	Bon	Taille de formation
Iles Chausey (50) - D.I.R.E.N.	Très Bon	1 Arbre malade
Coutances (50) - Lycée Agricole	8 Restants sur 15	But Ornemental
Forges (61) - Pépinières Lemonnier	Bon	Vente de plants variété résistante
Sées (61) - Lycée Agricole	Mauvais	Dégâts gel et gibier
Sées (61) - P.N.R. Normandie Maine	Bon	Pas de taille de formation



Galerie de scolyte

### Quelques mots sur l'orme "résista" (*Ulmus resista Sapporo Gold 2*)

L'"Ulmus resista Sapporo Gold 2" est un hybride naturel découvert au Japon et importé par un pépiniériste français.

Après 4 ans de tests à l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), ce nouvel orme semble résistant, sous nos climats, à la graphiose.

C'est un arbre naturellement ramifié de la base, proche par son allure, dans son jeune âge, de l'orme champêtre ce qui le prédestine à devenir une essence de reconstitution du maillage bocager dans des régions telles que le Plain, où l'orme était dominant. Pour réaliser des arbres de belle venue, il semblerait nécessaire de lui appliquer des tailles de formation très suivies compte tenu de sa vigueur.

## **LES SITES TEMOINS : DES HAIES DE REFERENCE**

*Premières rencontres avec les agriculteurs*

*Les contraintes du milieu*

*Des techniques de plantation éprouvées à confirmer localement*

*Le choix des sites de démonstration*

*Le coût des haies témoins*

## Premières rencontres avec les agriculteurs

L'opération expérimentale de restauration du bocage à ormes de la région de Sainte-Mère-Eglise a commencé sur le terrain par la plantation de haies "témoins".

Il avait été décidé que les haies témoins seraient plantées sur des parcelles visibles depuis la RN 13, afin d'attirer l'attention des milliers d'usagers quotidiens de cette axe routier et ainsi accentuer la portée de l'opération.

La première phase a donc consisté à rencontrer la plupart des agriculteurs dont l'exploitation est située le long de la RN 13, entre Saint-Côme-du-Mont et Ecausseville - Joganville.



Dans l'ensemble, les agriculteurs sont conscients du rôle protecteur de la haie : brise-vent, abri pour la faune, contrôle de l'érosion...etc...

Quelques-uns sont particulièrement motivés pour replanter des haies et le font déjà eux-mêmes. D'autres, le plus grand nombre, sont intéressés, mais le coût et la main d'oeuvre nécessaires sont des obstacles souvent évoqués.

D'ailleurs, beaucoup ignorent l'existence de la subvention accordée par le Conseil Général de la Manche pour la plantation de haies bocagères (en général 45 % du montant hors taxe du devis des travaux à la condition que ceux-ci soient réalisés par entreprise).

Des problèmes techniques empêchent aussi des exploitants de replanter. Débroussailler les talus envahis par les adventices, dessoucher, choisir les essences ... autant d'opérations mal maîtrisées et pour lesquelles le conseil technique est très attendu.



### LE SOL

L'orme champêtre était l'essence type de la région du Plain-Cotentin car la seule à s'adapter parfaitement aux conditions pédologiques locales : un calcaire superficiel fragmenté recouvert d'une épaisseur de terre argilo-limoneuse variant de 15 à 60 cm (moyenne de 25 - 30 cm).

### LES ESSENCES

Les essences poussant naturellement sur ce type de station sont le frêne comme arbre de haut-jet, l'aubépine (ou épine), le prunelier (ou épine noire), l'érable champêtre (ou cochêne), l'églantier (ou rosier sauvage), le sureau et le coudrier comme arbustes.

Le cortège associé se compose principalement du lierre, de l'arum, de la ronce, du tamier, de la germandrée. Les graminées les plus fréquentes sont le dactyle aggloméré, la houlque molle et le brachypode des bois (cf annexe).

### LE VENT, UN ENNEMI POUR LES JEUNES PLANTATIONS

Jusqu'en 1980, la région du Plain-Cotentin était abritée derrière un maillage bocager très dense, constitué de grands ormes serrés. La mort et l'abattage de la plupart de ces arbres ont donc supprimé un ensemble brise-vent incomparable. Aujourd'hui, Sainte-Mère-Eglise et ses environs subissent les assauts des vents de mer (Est, Nord-Est) et de terre (Ouest, Sud-Ouest), les marais constituant de grands couloirs qui distillent des courants d'air vers les terres. Le froid et la bise gênent les agriculteurs qui regrettent le temps où ils ne "voyaient rien à travers le bocage". Les effets de la sécheresse sont aussi plus intenses, ainsi de nombreux frênes n'ont pas supporté les étés 1988, 1989 et 1990.

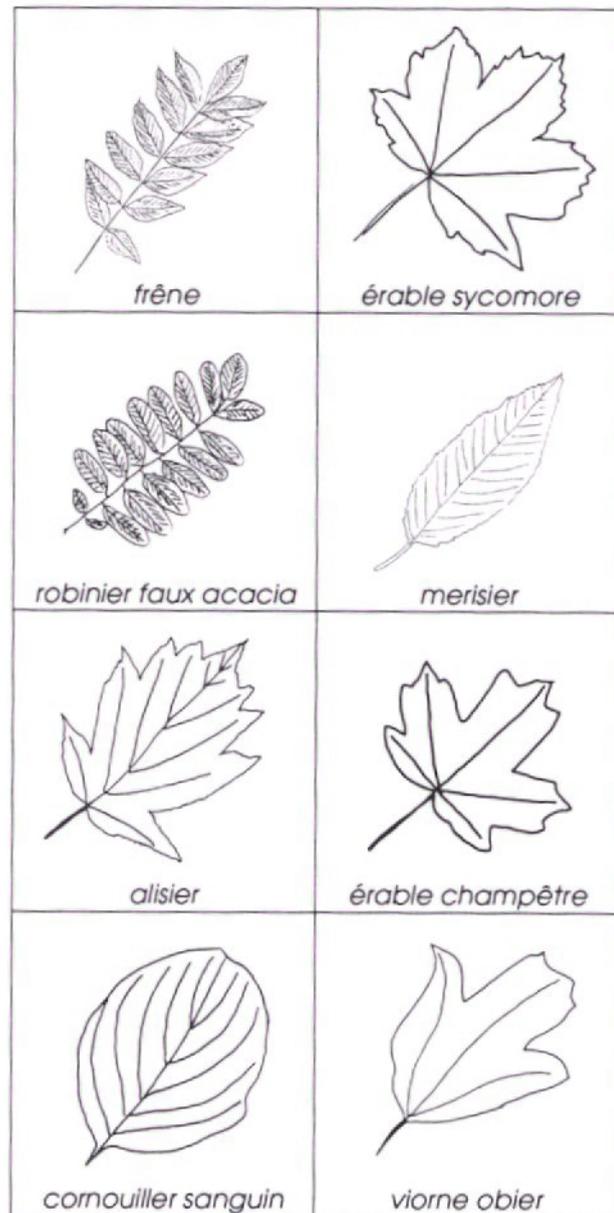
Or ce vent est aussi un inconvénient majeur pour les jeunes plantations : la reprise est plus difficile, la croissance moindre et les arbres mal conformés cassent.

La seule solution serait de reconstruire, progressivement et à grande échelle, le bocage : la replantation de quelques haies éparses étant insuffisante.

### LES SOUCHES RENDENT LA REPLANTATION ARDUE

Les talus étaient plantés à grande densité, jusqu'à un arbre de haut-jet tous les 2,50 m ou 3 m. Le nombre important de souches restant après abattage est une gêne importante pour la replantation et nécessite des moyens coûteux pour leur enlèvement. Bien qu'en surface l'humus soit souvent de qualité, les talus sont appauvris en ions et en sels minéraux et les enchevêtrements de vieilles racines ne facilitent pas la pénétration de celles des jeunes plants.

## Des techniques de plantation éprouvées à confirmer localement



### LES ESSENCES ADAPTEES AU "VIVAGE"

Les arbres utilisés en haut-jet sont principalement :

- ◊ *le frêne* qui pousse naturellement dans la région,
- ◊ *l'érable sycomore*, le tilleul à petite feuille et l'érable plane qui devraient bien venir (certains sujets en témoignent) ;
- ◊ *le robinier faux-acacia*, en lequel de gros espoirs sont fondés, car il associe rapidité de croissance et qualité de bois de piquets sans être très exigeant quant à la nature du sol ;
- ◊ l'aulne à feuilles en coeur et l'aulne blanc dont l'atout est de pousser très vite et de constituer un brise-vent potentiellement intéressant ;
- ◊ le marronnier, ponctuellement et à titre ornemental,
- ◊ *le merisier*, *l'alisier* et le cormier qui sont des bois recherchés, mais nécessitant un sol assez profond ;
- ◊ l'orme resista et l'orme champêtre avec le risque de contamination par la graphiose pour ce dernier.

Parmi les grands et petits arbustes, le choix est étendu et la plupart des espèces choisies sont souvent rencontrées dans les haies de la région du Plain : le prunelier, *l'érable champêtre*, le coudrier, l'églantier, *le cornouiller sanguin*, *la viorne obier* et la bourdaine.

D'autres arbustes ne sont pas indigènes mais devraient bien s'adapter : le noisetier à fruit issu de marcotte, le prunier myrobolan, le cornouiller mâle et l'olivier de bohème.

Enfin, quelques espèces sont plantées à petite échelle au titre de la diversité : le lilas, le cassis, le framboisier et le cytise.

## LES ASSOCIATIONS VEGETALES PERMETTANT UNE GESTION SIMPLE DES NOUVELLES HAIES

Même si, sur l'ensemble du linéaire des haies de démonstration, la variété des espèces plantées est grande, la volonté a été de tester des plantations avec un nombre assez restreint d'espèces. Les critères de choix ont été la facilité de gestion d'une part pour l'entretien et d'autre part en prévision de l'exploitation ultérieure de la haie.

Les associations testées mélangent les arbres de haut-jet (frêne, érable sycomore), les arbres de haut-jet intermédiaires (érable sycomore, tilleul à petites feuilles, aulne à feuilles en coeur, aulne blanc, robinier), les grands arbustes (érable champêtre, prunier mirobolan, noisetier) et les petits arbustes (cornouiller sanguin, viorne obier, prunelier, bourdaine).



Ce modèle est-il réaliste ?

Le suivi des haies plantées devrait nous le dire dans quelques années.

**Pour sensibiliser les agriculteurs et tous les gens motivés par des perspectives de reboisement, le Parc des Marais et le C.A.U.E. ont réalisé, en novembre 92, un document de vulgarisation : "Les haies de bocage dans le pays du Plain" (cf Annexe).**

## LE PAILLAGE DES PLANTATIONS

Les paillages ont l'intérêt de maintenir une structure du sol meuble, d'éviter l'évaporation et d'empêcher les herbes de pousser au pied des jeunes plants, ce qui signifie en principe une meilleure croissance et un entretien moindre.

Trois types de paillage sont utilisés :



Un paillage plastique en polyéthylène traité anti U.V., épaisseur 80 microns. Il est imperméable à l'eau et à l'air. Dite photodégradable, cette bâche persiste en réalité systématiquement sous les plants car elle se trouve à l'ombre. Il faut donc conseiller de l'arracher 4 ou 5 ans après la plantation ceci afin de favoriser l'enrichissement de la litière et de limiter la prolifération éventuelle de rongeurs. Ce paillage constitue environ 60 % du linéaire des sites de démonstration.



Un paillage végétal constitué de fibres de bois et de coton. C'est un matériau composite entièrement naturel et effectivement biodégradable, mais son prix de revient est le quintuple du paillage plastique.



Une toile de paillage tissée en polypropylène. Elle a l'avantage d'être perméable à l'eau et à l'air ce qui la rend particulièrement adaptée aux plantations sur talus.

Sur certaines haies, ces différents types de paillage ont été mis bout à bout afin de mettre en évidence les avantages et les inconvénients de chacun, une section de haie sans paillage servant de témoin.

Dans les talus restaurés, le paillage utilisé est un disque en polypropylène noir, rigide d'un diamètre de 50 cm .

## Le choix des sites de démonstration

Six sites de démonstration, correspondant à des contraintes de milieu différentes, ont été retenus afin d'obtenir des résultats expérimentaux aussi divers que possible.

Ils représentent un total de 2 kilomètres linéaires de plantations.

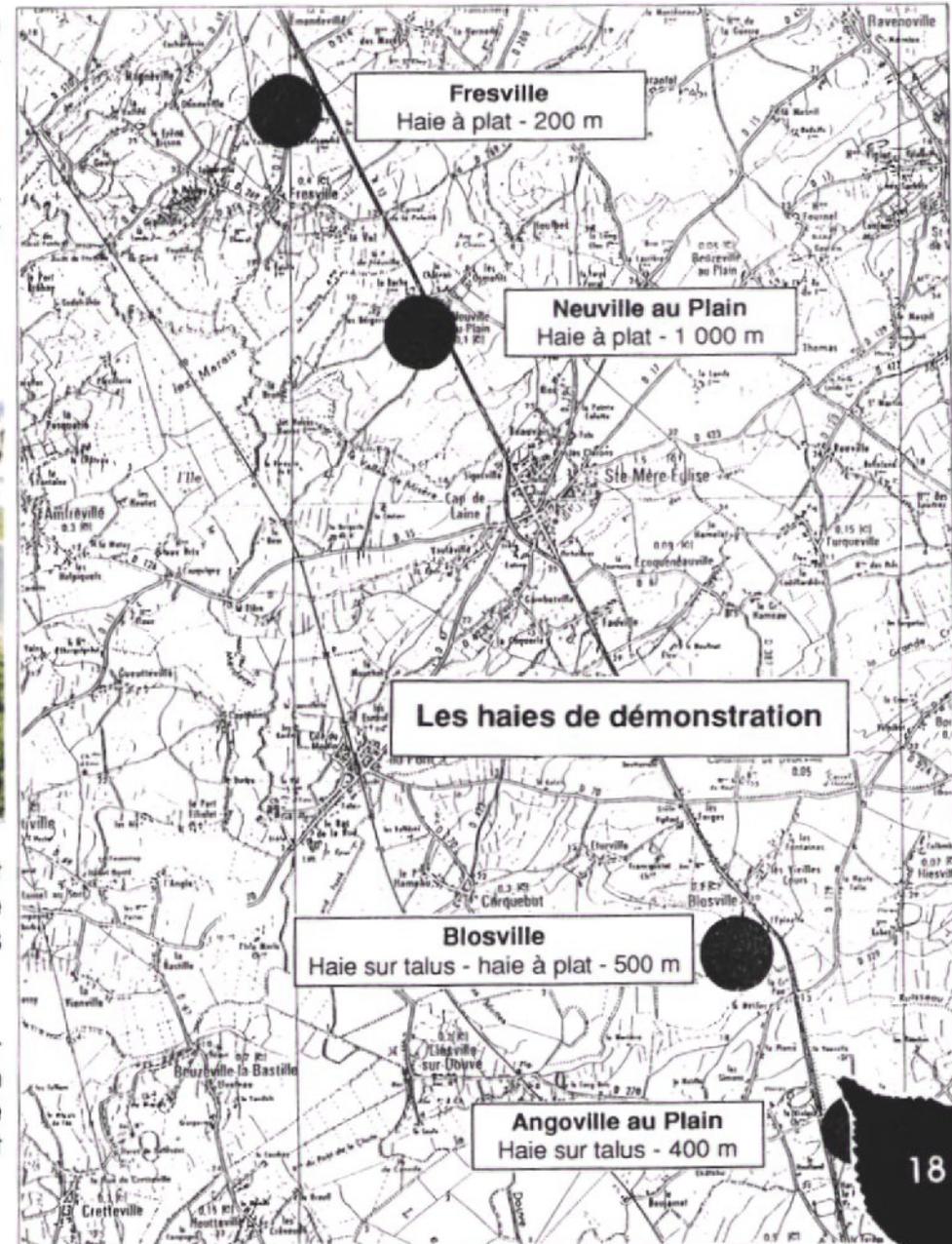
Le choix des sites s'est opéré de façon à répondre aux difficultés locales : un sol souvent difficile et un propriétaire ou un exploitant disposant de peu de temps et d'argent.

Cinq de ces sites ont fait l'objet de plantations nouvelles ou de rénovations complètes ; le sixième (Commune de Carquebut), très dégradé à l'origine, a été restauré en plantant des arbres sur l'ancien talus.



Lors de la consultation pour la réalisation des travaux, sept entreprises d'espaces verts ont été sollicitées, auxquelles s'ajoute une association intermédiaire qui emploie du personnel recruté sous contrats "Emploi Solidarité".

Ces 2 km de plantations "témoins" visent à soutenir la dynamique de replantation dans le secteur particulier du Plain-Cotentin, en essayant de susciter l'intérêt de la population locale. Pour que cette initiative soit efficace, elle se doit d'être poursuivie dès à présent chez d'autres agriculteurs motivés.



◇ PLANTATION DE NOUVELLES HAIES

LE COUT\* AU METRE LINEAIRE (\* Coût établi d'après les réponses au Dossier de Consultation d'Entreprises)

Sites \ Poste	Préparation du sol	Terrassement	Paillage	Végétaux et plantation	Entretien	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
<i>Angoville</i> 330 m à plat et sur talus	3,00F/m	34,00F/m	23,60F/m	9,00F/m	10F/m	<b>79,60F/m</b>	94,40F/m
<i>Neuville au Plain</i> 450 m à plat	8,70F/m		13,57F/m	9,25F/m	1,00F/m	<b>32,52F/m</b>	38,56F/m
<i>Neuville-Fresville</i> 800 m à plat	5,50F/m		12,80F/m	9,50F/m	10,00F/m	<b>37,80F/m</b>	44,83F/m
<i>Blosville</i> 500 m à plat et sur talus	6,75F/m	11,65F/m	10,14F/m	3,68F/m	2,32F/m	<b>34,54F/m</b>	40,96F/m

N.B. : Le coût global de ces haies figure en annexe.

◇ **UN SITE PARTICULIER : CARQUEBUT**  
**LA RESTAURATION D'UNE HAIE AVEC CONSERVATION DE L'ANCIEN TALUS**

**DEBROUSSAILLAGE :**

Avant l'intervention d'une pelle mécanique, le talus, d'une longueur de 300 mètres, a été débroussaillé par une équipe de l'Association des Chercheurs d'Emploi pour Tous (A.C.E.P.T.). Le travail a consisté à préparer une place tous les 6 mètres en vue des futures plantations.

**Coût du débroussaillage : 410 F.H.T.**

soit 1,37 F.H.T. / ml  
 soit 8,20 F.H.T. / arbre

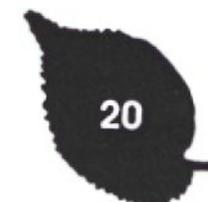
**PLANTATION PAR UNE ENTREPRISE :**

Poste	Coût Global	Coût par arbre	Coût au ml
Fouille du sol par un engin mécanique : une fouille tous les 6 m sur 300 m	1 250,00 F	25,00 F	4,16 F / ml
Fourniture et plantation des végétaux avec paillage plastique individuel	1 755,00 F	35,10 F	5,85 F / ml
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 005,00 F</b>	<b>60,10 F</b>	<b>10,01 F / ml</b>
TOTAL T.T.C.	3 563,93 F	71,27 F	11,87 F / ml

**COÛT TOTAL DE L'OPERATION :**

**3 415,00 F.H.T.**  
 (4 050,19 F.T.T.C.)

**soit : 11,38 F.H.T. / mètre linéaire**  
**68,30 F.H.T. / arbre**



## ◇ COUT GLOBAL DES HAIES DE DEMONSTRATION

Le coût global des plantations de haies de démonstration ( 2 380 mètres linéaires) est de :

**81 205,55 F.H.T.** (96 309,78 F.T.T.C.)

soit un coût moyen au mètre linéaire de **34,11 F.H.T.** (40,46 F.T.T.C.)

Ce coût moyen est peu significatif étant donné l'hétérogénéité des travaux.



Des clôtures ont aussi été financées pour deux sites, où la profondeur du sol permettait d'enfoncer des piquets.

Site n° 1 :

Piquets de clôture en châtaignier refendu, hauteur 2 mètres, appointés : 90 Unités x 12 F.H.T. = 1 080 F.H.T. (1 280,88 F.T.T.C.)

Site n° 2 :

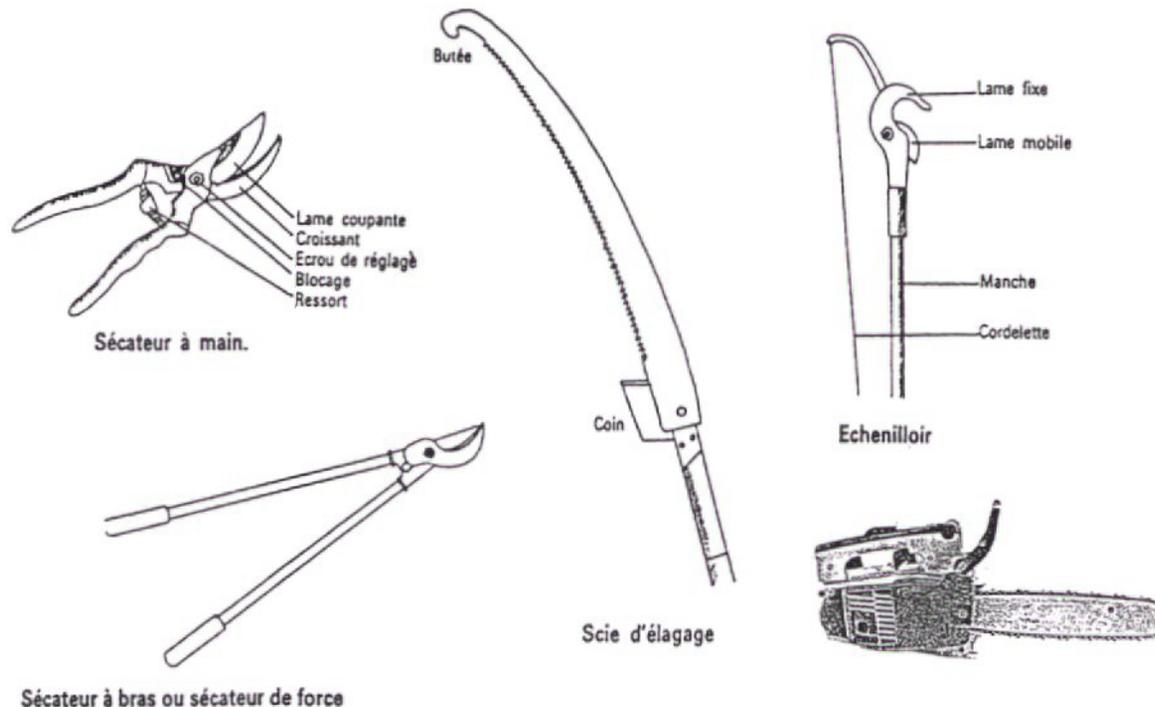
Piquets de clôture en châtaignier refendu, hauteur 2 mètres, appointés : 170 Unités x 13,28 F.H.T. = 2 258,27 F.H.T. (2 678,31 F. T.T.C.)

Site n° 1 et 2 :

Rouleaux de ronces artificielles :

10 Unités x 108,77 F.H.T. = 1 087,70 F.H.T. (1 290 F.T.T.C.)

***L'ABATTAGE DES ORMES :  
CONSEIL ET SENSIBILISATION***



Les nombreuses rencontres sur le terrain ont permis d'éclairer la question de la quantité d'ormes morts restés sur pied. L'épidémie de graphiose a été si foudroyante qu'elle a pris totalement de vitesse les agriculteurs, qui pour beaucoup n'ont pas encore eu le temps d'abattre les ormes morts.

D'autres facteurs expliquent aussi ce phénomène catastrophique sur le plan paysager : les éclats d'obus de la seconde guerre mondiale incrustés dans les troncs d'arbres aux alentours de Sainte-Mère-Eglise, le départ en retraite de certains exploitants, le pourrissement d'arbres qui perdent leur valeur de combustible ...

Toutefois, il est permis de penser que l'action "Ormes" a favorisé l'abattage d'ormes morts, notamment aux abords de la RN 13, soit par la sensibilisation au fil des discussions, soit en mettant en relation des bûcherons et des propriétaires soucieux de voir disparaître ces grands arbres et d'en profiter avant qu'ils ne perdent tout leur potentiel de bois de chauffage.

***LA CREATION  
D'UNE ASSOCIATION  
POUR MOBILISER LES AGRICULTEURS***

## LES PREMIERES REUNIONS

Un groupe de jeunes agriculteurs du canton de Sainte-Mère-Eglise, participants au Programme d'Actions pour la Revitalisation du Milieu Rural de Sainte-Mère-Eglise, et intéressés depuis longtemps par des actions de reboisement, fut le point d'appui sur le terrain des initiatives du C.A.U.E. de la Manche et du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Mais, il était nécessaire que le relais soit pris localement. C'est pourquoi, il a été créé, en décembre 1992, "l'Association pour la restauration des haies du bocage dans la région du Plain Cotentin".

Son objet est l'amélioration du cadre de vie dans la région du Plain-Cotentin, par la restauration des haies du bocage, ceci afin de préserver l'environnement, de mettre en valeur le paysage et de redonner une valeur économique et agricole à la haie.

Le territoire de l'association recouvre les cantons de Sainte-Mère-Eglise et de Montebourg ainsi que la commune de Saint-Côme-du-Mont, ce qui correspond grosso modo à la région particulièrement affectée par la graphiose de l'orme.

Au mois de février 1993, l'association compte une trentaine d'adhérents.

La première initiative de l'association a été de lancer, dès cette année, un programme de débroussaillage et de replantation chez ses adhérents qui le souhaitent. Une participation financière du Parc des Marais, dans le cadre de l'opération "Ormes", leur a été acquise.

Lors des premières réunions, bien qu'intéressée, l'assistance était plutôt réticente à la perspective de faire débroussailler des haies abandonnées depuis plusieurs années.

Finalement, vers la mi-janvier, un programme de restauration des haies a démarré avec une équipe de l'A.C.E.P.T., dans le but de replanter des arbres pour combler les vides dans les haies débroussaillées.

## Vers un reboisement des haies

La commission de reboisement, dans le cadre du P.A.R.M., s'est réunie en mairie de Cher-du-Pont, ce mardi 26 juillet à 20 h 30. M. Denis Létan, animateur du C.A.U.E. (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Manche), Mme Desprats, assistante sociale, M. Jean D'Aigneaux, M. le maire de Neuville et quelques jeunes agriculteurs du secteur concernés par le projet de reboisement aux abords de la nationale 13.

« Suite à une réunion de ce type il y a quelques mois, un actionneur forestier a été nommé pour ce projet reboisement, depuis début juillet et il sera opérationnel jusqu'en mars 93 sur ce secteur.

La commission de reboisement (500 m seulement) en repérant les arbres morts.

En août, M. Létan rencontrera les gens intéressés, afin d'étudier leurs problèmes, leurs projets.

Pour fin septembre (le 1<sup>er</sup> objectif sera d'établir trois zones expérimentales, abattage des arbres (650 m au total), replantation des haies dans ces zones, il y aura des plans imposés par le C.A.U.E., précise le technicien-forestier.

M. D'Aigneaux ajoute que la démarche principale et urgente avant tout, c'est d'établir un plan de travail chiffré, et d'effectuer une demande de crédits à l'environnement. Pour cette zone-test, une somme de 55.000 F a été attribuée pour 650 m de haies !

L'argent du conseil général ne sera attribué que par la suite, pour l'extension du projet qui pourra être de Saint-Côme-du-Mont à Vaoques.

Les zones-test doivent être déterminées, en principe, avant le 10 septembre 1992.

Mme Gosselin, agricultrice à Carquebut, et membre de la commission, aimerait savoir si le P.A.R.C. a constitué le dossier et quelle en est la teneur.

M. Gosselin, étudiant, prépare un mémoire géographique sur le reboisement dans le canton. Etude réalisée depuis 1995, et lors d'une prochaine réunion, il expliquera les données de son mémoire aux personnes intéressées, par une meilleure connaissance du canton.

Les personnes présentes à



Le reboisement, une affaire sérieuse.

## L'association de reboisement a son bureau

Le reboisement du Plain-Cotentin est une urgence à laquelle on a commencé à travailler.

Les ormes morts les haies négligées ou rebelles ont détérioré l'environnement de la presqu'île de Cotentin à Saint-Lô, une des régions les plus touchées et y a pas encore si longtemps.

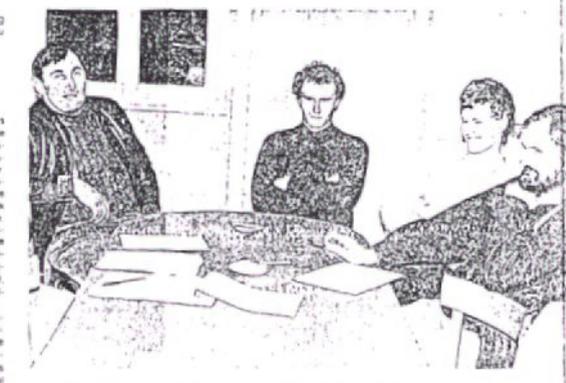
Cette détérioration du paysage départemental favorise le C.A.U.E. et le Parc des Marais s'y est sensibilisé et a cherché à sensibiliser les agriculteurs encore convaincus (et nombreux) que les ormes leur au sens noble de la haie.

Avec l'aide de Denis Létan, une étude a été menée sur le zone bordant la RN 13 de Saint-Côme-du-Mont au-delà de Montebourg, et plusieurs agriculteurs se sont convaincus de faire des essais de reboisement de haies à Angoville à Bosville à Neuville et à Fresville.

du Plain-Cotentin, Montebourg apportant le mot « Cotentin » au « Plain » de Sainte-Mère.

Un bureau pour l'association

Mercredi soir, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la mairie de Neuville-au-Plain pour élire leur bureau. Emmanuel Letboulanger d'Emondville, président provincial a préféré prendre le poste de trésorier. C'est donc Francis Duchemin, d'Écoqueneville qui a été élu président de l'association. Bernard Gosselin de Carquebut en est le vice-président. Mme Lefrançois est secrétaire et Jean-François Carré de Neuville, est trésorier adjoint.



Les membres de l'association de reboisement réunis à Neuville avec Denis Létan.

Dans un premier temps, l'association va prendre les candidatures pour le débroussaillage de haies à replanter sur le territoire de sa compétence, dans le cadre du plan départemental d'insertion, le Parc des Marais met à disposition une équipe de débroussaillages de l'ACEPT (association de chômeurs) pour nettoyer les haies. Ces débroussaillages, ainsi pris en charge, sont à peu près gratuits, c'est aussi une des chances de réussir l'action de reboisement.

étant donné que les revenus des agriculteurs et l'absence de main-d'œuvre dans les fermes ne leur permettent pas de travailler pour l'amélioration.

Dès maintenant pour profiter

de ce débroussaillage préalable au reboisement, les propriétaires et fermiers peuvent prendre contact avec Denis Létan pour plus amples renseignements, en téléphonant au

33 05 95 95 ou en contactant le président Francis Duchemin à Écoqueneville, Bernard Gosselin à Carquebut ou les autres membres du bureau de l'association de reboisement.



# **L'INTERVENTION CHEZ LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

*L'A.C.E.P.T., un partenaire efficace*

*Le financement de la restauration de haies*

*Le débroussaillage*

*La plantation*

*Le coût des plantations réalisées par l'A.C.E.P.T.*

*La diffusion de l'information*

L'Association des Chercheurs d'Emploi Pour Tous a été fondée en 1987, dans le cadre la loi Seguin sur les "petits boulots".

Cette association emploie des personnes qui bénéficient du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) et de contrats Emploi Solidarité (C.E.S.).

Le personnel travaille à mi-temps selon le rythme suivant :

### Semaine 1

lundi - mardi



équipe n° 1

mercredi - jeudi - vendredi



équipe n° 2

### Semaine 2

lundi - mardi



équipe n° 2

mercredi - jeudi - vendredi



équipe n° 1



*La préparation des plantations*

Chaque équipe est composée de 5 à 8 personnes encadrées par un formateur rémunéré par le Plan Départemental d'Insertion. Ces équipes sont bien rôdées aux travaux de débroussaillage de haies ; elles s'occupent en effet de l'entretien de sentiers de randonnées pour le Parc des Marais.

Plusieurs des salariés connaissent bien l'abattage : anciens agriculteurs ou ouvriers agricoles, ils le pratiquent chez eux.

L'A.C.E.P.T. représente donc un potentiel de travail important et efficace pour des tâches souvent considérées comme marginales et peu susceptibles d'intéresser des entreprises, du moins jusqu'à ce jour.

## Le financement de la restauration de haies



Restauration d'une haie sur talus

Après une réunion du Bureau de l'Association pour la restauration des haies du bocage dans la région du Plain-Cotentin et de nombreuses discussions, une formule de financement des interventions de l'A.C.E.P.T. en débroussaillage et replantation a été adoptée.

Ses modalités sont les suivantes :

◊ La journée d'intervention de l'A.C.E.P.T. en débroussaillage est financée par le Parc des Marais. En contrepartie, le propriétaire concerné verse à l'Association pour la restauration des haies de bocage dans la région du Plain-Cotentin une participation financière de 200 F.

◊ La préparation du sol (sous-solage, labour et émiettage ainsi que travail d'une pelle mécanique le cas échéant), l'achat des plants et la protection de la haie par une clôture sont à la charge du propriétaire.

◊ Les accessoires de plantation (engrais, paillage plastique, tubes de protection...) et la journée de plantation (main d'oeuvre pour la pose du paillage plastique et la mise en terre des végétaux) sont financés par le Parc des Marais.

◊ Un entretien estival sera assuré suivant les mêmes modalités que la journée de plantation.

Il s'avère que ce mode d'intervention privilégié, après débroussaillage et travail du sol ponctuel, les replantations d'un arbre tous les 5 à 8 m en fonction de la densité des vieilles souches existantes.

Cette plantation est associée à des arbustes de bourrage lorsque le pourcentage des vides sur le talus s'avère trop important.

## Le débroussaillage

Les deux équipes de C.E.S. ont parcouru le territoire de l'association pour débroussailler des haies du 11 janvier au 9 février 1993.

Dans certains cas, il s'agissait de restaurer des haies abandonnées. Le travail consistait à couper les ronces, à débiter les arbres morts souvent tombés ou encroués c'est-à-dire enchevêtrés avec d'autres arbres, à couper le lierre sur les arbres sains, à remettre en valeur d'éventuelles tiges d'épines ou d'ormes prometteuses.

Dans d'autres situations, le but était d'ouvrir des brèches dans la végétation arbustive et herbacée afin que des baliveaux soient replantés tous les 6 m en moyenne après un travail du sol à la pelle mécanique ou à la main.

Dès les premiers travaux de débroussaillage sur des sites de démonstration et chez des agriculteurs, les équipes de Contrats Emploi Solidarité ont fait preuve d'efficacité et de soin et la demande a rapidement augmenté. Une douzaine de chantiers ont pu être réalisés.



## La plantation

Après que se soient manifestés une quinzaine de membres de l'Association pour la restauration du bocage, parmi lesquels la moitié avait été concernée par les opérations de débroussaillage, une commande groupée de plants d'arbres et d'arbustes a été effectuée.

Une pépinière spécialisée dans la production d'essences forestières a été choisie afin de bénéficier de clones végétaux classés selon leur origine génétique et leur région de provenance.

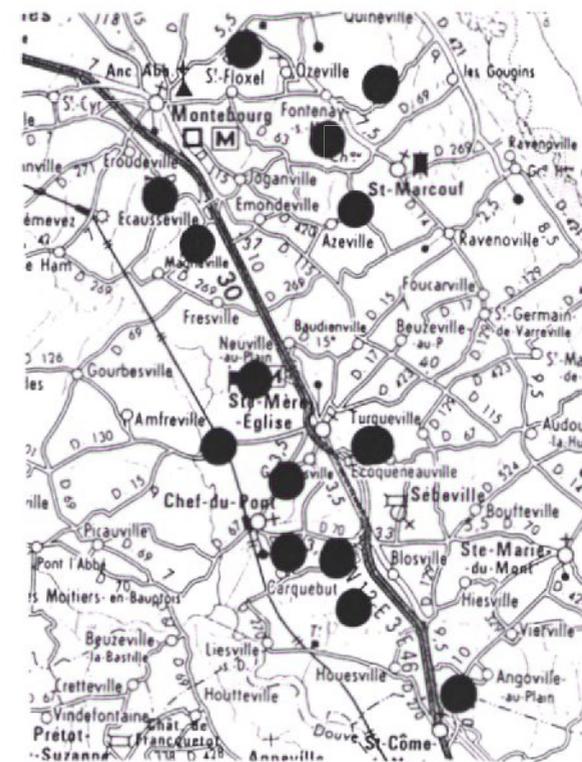
Les plants sont arrivés le 9 février et ont été mis en jauge.

Les travaux de plantation ont débuté le jeudi 11 février à Carquebut.

## Le coût des plantations réalisées par l'ACEPT

### LES LIEUX D'INTERVENTION

Lieu d'intervention	Mode de plantation	Débroussaillage préalable
Ste-Mère-Eglise	120 ml à plat	non
Carquebut	500 ml sur talus dont - enrichissement 300 ml - replantation complète 200 ml	oui
Ste-Mère-Eglise	Nouvelle haie : 160 ml à plat Enrichissement d'une ancienne haie : 800 ml dont - arbustes de bourrage 400 ml - arbres de haut-jet 400 ml	oui
Saint-Floxel	Nouvelle haie après arasement de talus 500 ml	non
Ecoquénéauville	Nouvelle haie : 250 ml	non
Fontenay-sur-mer	Replantation complète sur talus rénové 200 ml	oui
Azeville	Enrichissement d'une ancienne haie : 300 ml arbres de haut-jet	oui
Ecausseville	Nouvelle haie à plat 300 ml	non
Carquebut	Nouvelle haie à plat : 100 ml arbustes Enrichissement d'une ancienne haie sur talus 400 ml arbres de haut-jet	oui



Une grande partie des plantations réalisées par l'A.C.E.P.T. a donc été de l'enrichissement de talus en arbres de haut-jet (frêne, érable sycomore, merisier) accompagnés d'arbustes (cornouiller sanguin, prunelier, prunier mirobolan) si le bourrage existant était insuffisant.

Les talus où ne subsistait aucune végétation d'avenir ont fait l'objet de plantations de robiniers faux-acacia, à raison d'un arbre tous les mètres.

Des espoirs sont fondés sur la vitesse de croissance de ces arbres et arbustes en raison des précautions prises avant la plantation : fouille systématique des emplacements par un engin mécanique, enfouissement d'engrais, mise en place d'un paillage plastique individuel et, pour les plants dits "baliveaux", dont la taille est comprise entre 100 et 150 cm, de tubes de protection type "Tubex".

**PARTICIPATION FINANCIERE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS AUX PLANTATIONS**

**ESTIMATION DU PRIX DE REVIENT MOYEN DE TRAVAUX EFFECTUES PAR L'A.C.E.P.T.**

Débroussaillage de la haie sur toute sa longueur (végétation herbacée et ligneuse)	6,00F/m	
Débroussaillage de zones de 2 m de large tous les 6 m avant replantation de la haie (végétation en majorité herbacée et semi-ligneuse)	3,50F/m	
Plantation à plat ou sur talus d'un arbre tous les mètres (y compris pose paillage plastique)	4,00F/m	
Plantation sur talus d'un arbre tous les 6 m (y compris pose paillage plastique individuel et tube de protection)	par arbre	par mètre
	4,30F	0,75F

	Nombre	Prix Unitaire H.T	Prix Total H.T
<b>Coût de l'intervention de l'A.C.E.P.T.</b>			
- Journée personne	209 *	82,04	17 146,36
- Frais de déplacement			298,06
			<b>17 444,42</b>
<b>Accessoires de plantation</b>			
- Paillage plastique (Rlx 477ml)	5	780,00	3 900,00
- Disques paillages individuels	500	2,01	1 005,00
- Collerettes (30 x 30 cm)	2 500	0,26	650,00
- Agrafes en U (20 x 60 x 20 cm)	5 000	0,84	4 200,00
- Tubes de protection (Tubex)	200	8,23	1 646,00
- Tuteurs châtaignier	200	2,91	582,00
- Engrais (Osmocote)	1	370,00	370,00
- Ormes résista	20	13,30	266,00
- Ormes champêtres (clônes)	20	16,25	325,00
			<b>12 944,00</b>
<b>TOTAL H.T.</b>			<b>30 388,42</b>

<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>36 040,66</b>
---------------------	------------------

\* 30 journées de travail ont été effectuées par des équipes de 4 à 13 personnes ce qui représente au total 209 journées personnes



La publicité de l'opération s'est faite principalement par le "bouche à oreilles".

La plus grande partie des gens concernés par les premiers chantiers sont les jeunes agriculteurs membres du P.A.R.M. ou les amis de ceux-ci. Plusieurs agriculteurs ont aussi été sensibilisés lors de la recherche de sites pour les haies témoins.

Il est difficile d'évaluer l'impact des articles de presse qui ont toutefois joué un rôle "de fond" important. Maintenant, les chantiers en cours sensibilisent les agriculteurs et occasionnent de nombreuses demandes. Il faut aussi remarquer que la formule choisie offre des conditions vraiment intéressantes pour du travail efficace, difficilement réalisable par ailleurs.

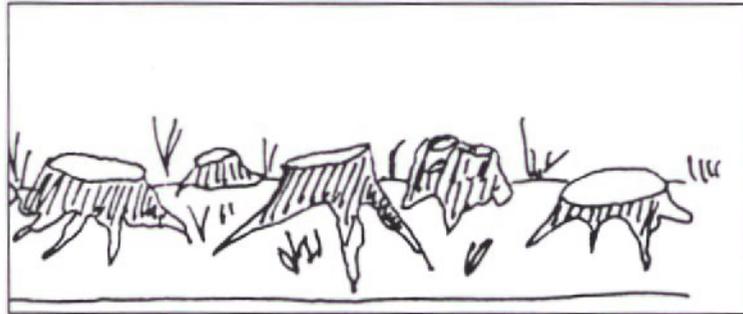
Aujourd'hui, en fin de saison de plantation, il est certain que l'A.C.E.P.T. n'aura pas le temps de satisfaire toutes les demandes...

# **COMPARAISON DES PRIX DE REVIENT**

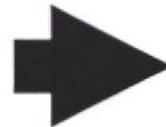
*Le prix de revient selon les types de plantation  
Quelques exemples de coûts*

# Le prix de revient selon les types de plantation

LE TYPE D'INTERVENTION  
DEPEND DE L'ETAT INITIAL DU TALUS



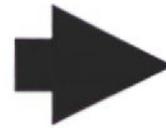
Talus avec de nombreuses souches et de la terre stérile



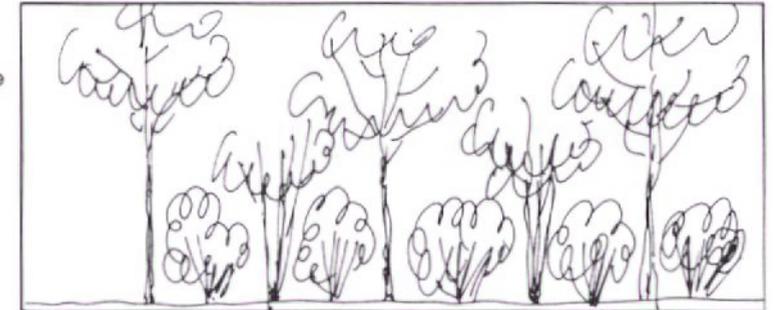
Talus indispensable



Reconstitution de la haie



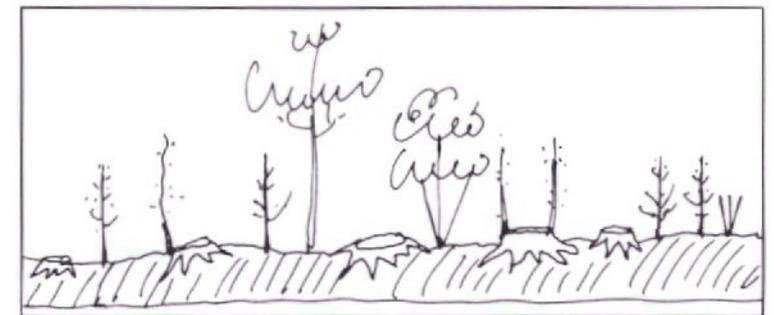
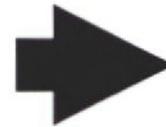
Talus non indispensable



Plantation à plat après arasement du talus



Talus dégradé mais de la végétation arbustive subsiste



Restauration de la haie,  
plantation dans les vides et  
mise en valeur de l'existant

## PLANTATIONS EFFECTUEES PAR UNE ENTREPRISE DOTE DE SON PROPRE MATERIEL

Poste	Type de plantation	Haie nouvelle à plat	Haie replantée après arasement du talus	Restauration de haie (1 arbre tous les 6 m) (6)		Reconstitution de haie (7)
				par arbre	par mètre	
Nettoyage préalable de la végétation			6,00F	6,00F	1,00F	6,00F
Travail du sol		8,50F (2)	5,00F (3)			
Terrassement par un engin mécanique			6,00F	18,00F	3,00F	20,00F
Fourniture et pose du paillage plastique (1)		9,20F	9,20F	14,00F	2,30F	9,20F
Fourniture des plants plantation avec apport d'engrais et collerettes		7,50F	7,50F	34,50F (4)	5,75F	7,50F
<b>TOTAL</b>		<b>25,20F</b>	<b>33,70F</b>	<b>72,50F</b>	<b>12,05F</b>	<b>42,70F</b>

source : dossier de consultation d'entreprises - décembre 1992

## PLANTATIONS EFFECTUEES PAR UNE ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Poste	Type de plantation	Haie nouvelle à plat	Haie replantée après arasement du talus	Restauration de haie (1 arbre tous les 6 m) (6)		Reconstitution de haie (7)
				par arbre	par mètre	
Nettoyage préalable de la végétation			Réalisé par l'agriculteur	7,00F	1,16F	Réalisé par l'agriculteur
Travail du sol		Réalisé par l'agriculteur	Réalisé par l'agriculteur			
Terrassement par un engin mécanique			6,00F	12,00F	2,00F	20,00F
Fourniture et pose du paillage plastique (5)		3,90 F	3,90F	6,00F	1,00F	5,10F
Fourniture des plants plantation avec apport d'engrais et collerettes		6,20F	6,20F	21,50F (4)	3,58F	6,20F
<b>TOTAL</b>		<b>10,10F</b>	<b>16,10F</b>	<b>46,50F</b>	<b>7,75F</b>	<b>31,30F</b>

source : travaux janvier - février 1993

(1) Pose mécanique

(2) Sous-solage, labour, émiettage

(3) Sous-solage ou décompactage

(4) Baliveaux 125/150

(5) Pose manuelle

(6) "Restauration de haies" signifie plantation d'un baliveau dans les vides laissés après débroussaillage ; c'est-à-dire tous les 6 mètres environ. Cette colonne est séparée en deux car il a semblé intéressant de faire figurer le coût par arbre, et le coût par mètre linéaire, afin de les comparer aux autres types de plantation.

(7) "Reconstitution de haie" signifie arasement de l'ancien talus, dessouchage, fouille en profondeur, ouverture d'un fossé, recalibrage d'un nouveau talus et plantation d'un arbre tous les 6 mètres.

N.B. : La protection indispensable de la haie n'est pas prise en compte dans les calculs de prix de revient. La clôture est toujours à la charge de l'agriculteur.

Pour les plantations effectuées par l'Association intermédiaire, les prix de revient sont calculés comme si l'agriculteur réalisait les travaux de débroussaillage et de préparation du sol (labour, sous-solage, émiettage) ; exception faite du cas de restauration de haie où le débroussaillage est effectué par l'Association intermédiaire.

## Quelques exemples de coûts

<b>HAIE RECONSTITUEE</b>	<b>Haie réalisée par une entreprise</b>		<b>Haie réalisée par une Association Intermédiaire</b>	
<b>Prix de revient</b>	42,70F		31,30F	
<b>Participation de l'exploitant</b>	23,50F		Temps + 24F (pelle + plants)	
<b>Participation Complémentaire</b>	19,20F		7,30F	

<b>HAIE RESTAUREE</b> <i>(plantation d'un arbre tous les 6 m)</i>	<b>Haie réalisée par une entreprise</b>		<b>Haie réalisée par une Association Intermédiaire</b>	
	<b>Par arbre</b>	<b>Par mètre</b>	<b>Par arbre</b>	<b>Par mètre</b>
<b>Prix de revient</b>	72,50F	12,08F	46,50F	7,75F
<b>Participation de l'exploitant</b>	39,90F	6,65F	26,00F (débranchage + pelle + plants)	4,35F
<b>Participation Complémentaire</b>	32,60F	5,45F	20,50F	3,41F

<b>HAIE REPLANTEE APRES ARASEMENT DU TALUS</b>	<b>Haie réalisée par une entreprise</b>		<b>Haie réalisée par une Association Intermédiaire</b>	
<b>Prix de revient</b>	31,70F/m		16,10F/m	
<b>Participation de l'exploitant</b>	17,45F/m		Temps + 4F/m (plants)	
<b>Participation Complémentaire</b>	14,25F/m		12,10F/m	

<b>HAIE NOUVELLE A PLAT</b>	<b>Haie réalisée par une entreprise</b>		<b>Haie réalisée par une Association Intermédiaire</b>	
<b>Prix de revient</b>	25,20F/m		10,10F/m	
<b>Participation de l'exploitant</b>	13,90F/m		Temps + 4F (plants)	
<b>Participation Complémentaire</b>	11,30F/m		6,10F/m	

N.B. : Dans le cas où les haies sont réalisées par une Association Intermédiaire, la formule est celle appliquée en janvier et février 1993 dans le Plain :

◊ l'exploitant paie les plants, se charge du terrassement et du travail du sol

◊ le Parc des Marais finance le paillage plastique individuel, le tube de protection, l'engrais et la main d'oeuvre.

La participation complémentaire est calculée sur la base du financement actuel tel que défini par le Conseil Général de la Manche (45 % H.T. du montant du devis pour des travaux de plantation réalisés par une entreprise). D'autres sources de financement seraient à rechercher le cas échéant.

## LES TYPES DE PLANTATION ENVISAGEABLES SELON LA HAIE EXISTANTE

	<i>Haie sur talus avec beaucoup de souches d'ormes morts et peu ou pas de végétation arbustive d'avenir</i>			<i>Haie sur talus dégradé mais présence de végétation arbustive (voire quelques grands arbres)</i>		<i>Haie à créer</i>	
	Reconstitution <sup>(1)</sup>	Restauration <sup>(2)</sup>	Arasement du talus	Reconstitution	Restauration	Sur talus	A plat
Avantages	<p>Possibilité de replanter 1 arbre tous les mètres linéaires : arbres de haut-jet + arbustes.</p> <p>Le sol est fouillé donc rafraîchi.</p> <p>Substance d'une haie traditionnelle.</p> <p>Entretien facilité.</p>	<p>Coût théorique-ment moindre.</p> <p>Possibilité de limiter le travail du sol à l'emplacement futur des arbres de haut-jet.</p>	<p>Coût inférieur à la reconstitution d'un talus.</p> <p>Haie fouillée sur toute sa longueur.</p>	<p>Haie entièrement renouvelée.</p>	<p>Respect et mise en valeur de l'existant.</p> <p>Coût limité.</p> <p>Maintien d'une haie homogène arbres de haut-jet + arbustes de bourrage.</p>	<p>Délimite mieux la parcelle.</p> <p>Limite les risques avec le bétail.</p> <p>Meilleur contrôle de l'érosion.</p> <p>Respecte le patrimoine traditionnel régional.</p>	<p>Peu coûteux.</p> <p>Facile à réaliser pour l'agriculteur.</p> <p>La haie profite de la fertilité du sol.</p>
Inconvénients	<p>Coût élevé.</p>	<p>Le bourrage végétal s'il est planté sans travail du sol ;</p> <p>→ Haie hétérogène.</p>	<p>Beaucoup de terre étalée.</p> <p>Nécessité d'un travail du sol complémentaire.</p>	<p>Coût élevé.</p> <p>Oblige à abattre des arbres qui ne sont pas à maturité (épines, rejets d'ormes).</p>	<p>Travail du sol localisé indispensable ;</p> <p>→ intervention d'un engin mécanique.</p>	<p>Assez coûteux.</p> <p>Le talus est parfois un milieu séchant.</p>	<p>Surveiller l'hydromorphie dans les zones humides.</p>
Conclusion	<p>Coût peu supérieur à la restauration.</p> <p>Replantation d'une haie saine, où la croissance des arbres est favorisée.</p> <p>Respect du patrimoine traditionnel local.</p> <p>Apport éventuel de bonne terre.</p>	<p>Investissement non valorisable sauf si le travail du sol est important = reconstitution !</p> <p>Solution éventuelle : plantation monospécifique d'acacias tous les mètres → dangereux si maladie ou manque de suivi.</p>	<p>Envisageable dans les talus très dégradés et ensouchés.</p> <p>La quantité de terre disponible est trop insuffisante pour "relever" le talus.</p>	<p>A éviter.</p>	<p>Envisageable dans de nombreux cas, notamment quand le frêne est initialement présent dans la haie.</p>	<p>A réserver aux haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plantées aux abords des fermes ;</li> <li>- devant être accompagnées d'un fossé.</li> </ul>	<p>A conseiller pour la plupart des créations de haies notamment le long des clôtures barbelées.</p>

(1) **Reconstitution** : arasement de l'ancien talus et dessouchage, fouille en profondeur, ouverture d'un fossé, recalibrage d'un nouveau talus et plantation d'un arbre ou arbuste tous les mètres

(2) **Restauration** : plantation de baliveaux dans les vides laissés par le débroussaillage, c'est-à-dire tous les 6 mètres environ, après travail du sol localisé, avec paillage plastique individuel et tube de protection Tubex

## **LES PERSPECTIVES**

*Imaginons un financement complémentaire*

*Adapter les aides envisageables aux types de plantation*

*D'autres bocages à ormes*

*Un suivi de qualité pour valoriser les haies plantées*

*Des pistes pour l'avenir*

### **LES BESOINS SONT EVIDENTS**

Le bocage à ormes couvre environ 6 000 ha dans la zone d'étude. A raison de 150 ml/ha, 900 km de haies parcourent donc cette surface. D'après l' inventaire effectué en juillet 1992 (voir "Une photographie du bocage dans la région du Plain Cotentin), la moitié de ces haies ont une strate arborescente très dégradée (au plus, 3 arbres de haut-jet pour 100 mètres), et/ou une strate arbustive insuffisante pour assurer un brise-vent intéressant et un abri pour le bétail (jeunes rejets d'ormes, aubépines éparses...). Cela signifie que 450 km de haies seraient à restaurer dans la région du Plain Cotentin.

D'après les chiffres de la Chambre d'Agriculture, les cantons de Sainte-Mère-Eglise et de Montebourg comptent 850 exploitations. Environ 180 se trouvent sur la partie "vivage" de ces cantons. En imaginant que chacune de ces exploitations décide de restaurer 1 km de haie, 180 km seraient concernés.

### **UNE DYNAMIQUE EST LANCEE**

Une association, qui compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents, a été créée pour faciliter la mobilisation des agriculteurs, et la plupart des exploitants qui connaissent précisément l'action et la formule sont demandeurs. La liste d'attente est déjà longue. Sans prospection ni recherche, une trentaine de personnes ont déjà exprimé leur souhait de replanter durant l'hiver 93-94.

### **DES INTERVENANTS SUR LE TERRAIN**

Outre les entreprises d'espaces verts, une Association Intermédiaire du secteur de Sainte-Mère-Eglise est disponible pour exécuter les travaux de débroussaillage et, éventuellement, de replantation.

### **DES PARTENAIRES A L'ECOUTE**

Le Ministère de l'Environnement (D.I.R.E.N. de Basse-Normandie), le Conseil Général de la Manche, la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le P.A.R.M. de Sainte-Mère-Eglise soutiennent l'action du Parc Naturel Régional des Marais et du C.A.U.E. de la Manche.

## Imaginons un financement complémentaire

100 km de haies à restaurer en 5 ans représentent un total de 20 km par an. Pour un financement complémentaire de l'ordre de 4 F.H.T. du mètre linéaire, la perspective de replantation représente une somme de 80 000 F.H.T./an qui seraient à répartir de la façon suivante :

### ◇ Main d'oeuvre

A raison de 375 mètres linéaires de haies restaurées quotidiennement par une équipe de 7 personnes, 54 journées de travail seraient donc nécessaires ce qui représente 378 journées personnes. Le prix de la journée de travail étant de 85 F.H.T. le coût total du poste main d'oeuvre serait de 32 000 F.H.T..

20 kilomètres de haies restaurées nécessitent la plantation de 3 300 jeunes plants.

### ◇ Fourniture de paillage

3 300 paillages individuels à 3,00 F.H.T. / U  
Coût total : 10 000 F.H.T.

### ◇ Fournitures de tubes de protection type Tubex

3 300 tubes de protection à 11,00 F.H.T. / U  
Coût total : 36 000 F.H.T.

### ◇ Entretien

Pour l'entretien, il faut compter en moyenne 24 journées par an pour une équipe de 7 personnes soit 168 journées personnes/an

Coût total :  $168 \times 85 = 14\,000$  F.H.T.



Une haie à restaurer...

Récapitulatif :

<b>Main d'oeuvre équipe A.C.E.P.T.</b>	32 000 F H.T.
<b>Paillage individuel</b>	10 000 F H.T.
<b>Tube de protection</b>	36 000 F H.T.
<b>Entretien</b>	14 000 F H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>92 000 F H.T.</b>

**92 000 F H.T. par an permettraient de reboiser 20 km de haie.**

De plus, l'agriculteur verse une somme de 20 F, par journée-personne effectuée par l'A.C.E.P.T. dans son exploitation (sauf pour l'entretien), à l'Association pour la Restauration des haies du bocage dans la région du Plain Cotentin

Pour bénéficier des prestations de l'A.C.E.P.T., l'agriculteur est tenu d'adhérer à l'Association pour la restauration des haies (cotisation de 20 F).

Dans ce cas de figure, les sommes versées par les agriculteurs, dans le cadre des interventions de l'A.C.E.P.T., représentent un montant de 7 500 F environ.

Cette somme permet d'envisager :

◊ soit la plantation 1 900 mètres linéaire de haies (10 % du linéaire total) ;

◊ soit le financement de 88 journées-personne pour, par exemple, l'entretien ou la taille de formation (c'est-à-dire la moitié de l'enveloppe prévue à cet effet) ou, pourquoi pas, de l'aide pour la pose des clôtures.



*Travail du sol, protection et tuteurage des plants : explications sur site par le technicien.*

## Adapter les aides envisageables aux différents types de plantation

Tous les agriculteurs ne connaissent pas l'aide financière du Conseil Général qui, si le dossier présenté par l'intermédiaire d'une association foncière de remembrement ou d'une association loi 1901 de reboisement est accepté, représente 45 % du montant hors taxe des travaux effectués par une entreprise.

Cette aide s'adapte particulièrement aux plantations de haies à plat et aux reconstitutions de haies, qui demandent des travaux de terrassement importants.

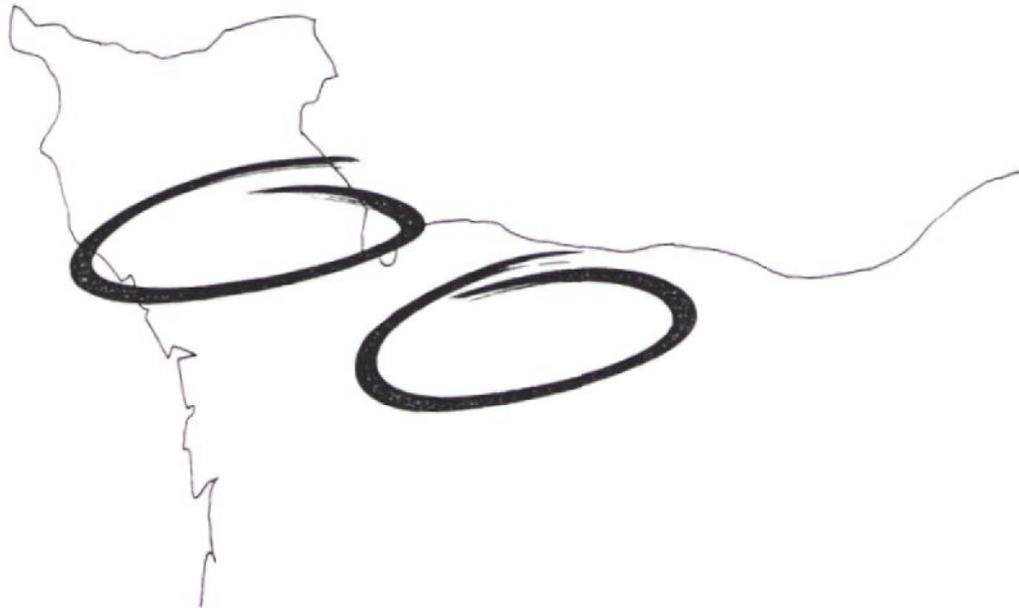
Toutefois, il est possible d'imaginer de choisir le mode d'intervention (entreprise et 45 % de subvention ou association intermédiaire et financement de la main d'oeuvre, du paillage et des tubes de protection) selon les types de plantations.

### PROPOSITIONS D'ADAPTATION DES AIDES AUX DIFFERENTS TYPES DE PLANTATIONS

	Haie nouvelle à plat	Haie à plat après arasement du talus	Restauration de haie	Reconstitution de haie
Caractéristiques de la plantation	Travail facile par une entreprise Assez coûteux	Terrassement puis travail du sol	Travail localisé au "coup par coup"	Terrassement important
Mode d'intervention envisageable	Entreprise	Entreprise	Association intermédiaire	Entreprise
Type de subvention	Conseil Général 45 % du montant des travaux H.T.	Conseil Général 45 % du montant des travaux H.T.	Financement de la main d'oeuvre, du paillage et des tubes de protection	Conseil Général 45 % du montant des travaux H.T.

N.B. : Les haies à restaurer représentent environ 80 % des haies à rénover. les 20% restant sont soit à reconstituer entièrement, soit à replanter après arasement du talus.

D'après l'Inventaire Forestier National, la Manche comptait 47 000 km de haies en 1974-1975. En 1987-1988, elle n'en comptait plus que 25 000 km.



Deux phénomènes expliquent la disparition de ces 22 000 km de haies :

◊ le remembrement (115 000 hectares ont été concernés entre les deux inventaires) ;

◊ la graphiose de l'orme qui a entraîné une mortalité très importante dans les haies.

Dans la Manche, le Plain Cotentin et la bande littorale sont les plus touchés, particulièrement sur la côte Ouest au Nord de la commune de Saint-Germain-sur-Ay.

Le reste de la Basse-Normandie n'a pas été épargné : ce sont les régions les moins boisées (plaine de Caen) et celles dont le maillage bocager est assez large (Bessin) qui sont proportionnellement les plus touchées. Les ormes étaient aussi fortement représentés dans l'Est de la Basse-Normandie (Pays d'Auge, Pays d'Ouche) et leur disparition, dans certains cas, met en cause l'existence même du bocage.

## Un suivi de qualité pour valoriser les haies plantées

Aujourd'hui, les techniques de plantation de haie sont éprouvées. Si elles sont appliquées correctement, la reprise des végétaux est généralement assurée



Toutefois, d'autres opérations sont nécessaires pour ne pas condamner ces efforts :

◊ Dès la plantation, la pose d'une clôture, constituée de piquets et de ronce artificielle, accompagnée d'une clôture électrique.

◊ Le débroussaillage, facilité par l'emploi de paillage, pour que les mauvaises herbes n'étouffent pas les jeunes plants, pendant quatre saisons de végétation en moyenne.

◊ La taille de formation et le recépage, dès la deuxième année, pour donner la conformation voulue aux arbres de haut-jet et aux arbustes de bourrage.

◊ L'élagage à partir de la cinquième année, pour supprimer les branches qui altèrent la qualité du bois.

Ces travaux sont indispensables pour valoriser à terme le bois de la haie. Or ces pratiques, comme les perspectives d'exploitation de bois d'oeuvre qu'elles offrent, sont souvent mal connues du monde agricole. Aussi semblerait-il intéressant, parallèlement aux plantations, de privilégier la formation et l'information des différents acteurs du reboisement.

### **LE DROIT AU PAYSAGE**

Aujourd'hui dans les exploitations, le boisement des haies est une préoccupation secondaire, dans un monde où manquent les moyens et la main d'oeuvre, et seule une aide technique et financière extérieure est susceptible d'apporter une réponse efficace aux attentes. Les agriculteurs insistent sur le fait que la collectivité doit prendre conscience de sauvegarder le paysage et le cadre de vie dont elle profite également.

Toutefois, l'implication financière et la motivation des exploitants est indispensable pour mener à bien un projet de grande envergure ; la perspective de récolte régulière de bois de chauffage est un argument déterminant.

### **LA FILIERE BOIS**

Le broyage des rémanants de débroussaillage (ronces, branches...), testé sur le terrain, est un des maillons de la filière bois. La prospection en ce sens, déjà menée par diverses associations, est intéressante pour trouver de nouveaux horizons à l'exploitation des produits de la haie.

### **D'AUTRES AIDES**

Dans les années futures, l'Europe pourrait participer à la restauration des haies grâce aux "opérations de gestion de la faune et de la flore", mentionnées dans la circulaire agri-environnementale récente (cf annexe) ou par l'intermédiaire du nouveau règlement sur le boisement si la haie est reconnue comme forêt linéaire, par la production qu'elle assure.

Des entreprises, au titre du "sponsoring", ou des fédérations, comme celle des chasseurs, interviennent dans d'autres départements que la Manche. (cf annexe).

### **ENGAGER UNE REFLEXION SUR UN NOUVEAU PAYSAGE**

Faut-il adapter les plantations à l'entretien qui sera réalisé demain ? Aux débouchés futurs du bois ?

Faut-il privilégier l'aspect brise-vent ou la production de bois noble ?

Quelle échéance choisir pour un reboisement à grande échelle ?

# ***BIBLIOGRAPHIE***

- L'Arbre et la haie** - D. Soltner - Collection Sciences et Techniques agricoles - 7ème édition 1985
- Planter des haies** - D. Soltner - Collection Sciences et Techniques agricoles - 6ème édition 1991
- La réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées** - Institut pour le Développement Forestier - 1981
- Bilan des plantations de haies en France** - Claire Rimet et Thierry Giteau - Institut pour le Développement Forestier - mai 1992
- Le bocage, la haie, le bois. Entretien, exploitation et replantation** - Compte-rendu des journées interrégionales - 19 et 20 novembre 1985  
Publication Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt - Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement
- La haie : Entretien, Exploiter, Replanter** - Association Régionale Biomasse Normandie - 1985 - Institut pour le développement Forestier  
Bureau Commun du Machinisme et de l'Équipement agricoles
- Forêt-Entreprise** - n° 89 janvier 1993 - Institut pour le développement Forestier
- Boisement et brise-vents en Basse-Normandie** - Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie - Service de Développement Forestier - mai 1987
- Le rôle épurateur du paysage** - Communication Institut pour le développement Forestier - Octobre 1992
- Conception d'une haie productrice de bois de chauffage** - Communication Inventaire Forestier National - Octobre 1992
- Les effets aérodynamiques et microclimatiques des brise-vents et des aménagements régionaux**  
Communication G. Guyot Institut National pour la Recherche Agronomique Octobre 1992
- Inventaire périodique des bocages français - Définition d'une méthodologie** - Publication de l'Association : "L'Aulne vert" - mai 1986
- Utilisation des techniques de télédétection pour la description des bocages bas-normands** - Mémoire de stage  
Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles - T. Mondolfo - mars 1985
- Les indicateurs de l'état et de l'évolution du bocage** - Mémoire de stage Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles T. Mondolfo - sept 1985
- Synthèse des actions conservatoires de l'orme entreprises en Basse-Normandie** - Mémoire de stage  
Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts - B. Trayaud - 1991
- Résultats globaux de l'inventaire forestier : importance des plantations hors forêt** - Inventaires 1974-1975 et 1987-1988  
Services forestier des Direction Départementales de l'Agriculture et de la Forêt dans chaque département - Inventaire Forestier National
- Reconstituer nos haies** - Document de vulgarisation Département du Calvados - 1983
- Rôle de la haie à l'égard de la faune. Propositions d'entretien et de reconstitution des réseaux de haies en faveur du gibier**  
Note technique de l'Office National de la Chasse - Fiche n° 12 - Juillet Aout 83

## ANNEXES

1. Une photographie du bocage dans la région du Plain Cotentin
2. Composition du groupe de travail "ormes"
3. Bilan de quelques plantations réalisées ces dernières années dans la Manche
4. Les végétaux dans la région du Plain Cotentin
5. Le Bureau de l'Association
6. Le financement des plantations de haies dans d'autres départements
7. Un document de sensibilisation : "Les haies de bocage dans le Pays du Plain"
8. Le coût global des haies témoins
9. Mise en oeuvre du programme agri-environnemental dans le Parc des Marais
10. Revue de Presse

## UNE PHOTOGRAPHIE DU BOCAGE DANS LA REGION DU PLAIN COTENTIN

RESUME DE LA METHODE EMPLOYEE POUR L'INVENTAIRE PAR PLACETTE \*  
(type inventaire statistique d'un peuplement forestier)

N° de la placette				
CROQUIS				
	HAIE 1	HAIE 2	HAIE 3	HAIE 3
Culture ou élevage				
Talus ou plan				
Simple, Double, Bande				
% arbustif				
% cépées				
Nb Tiges, Essences H-Jet				
% Adventices				
% Vides dont ormes mis				
Nb d'Ormes morts (1)				
Observations (état sanitaire...)				

(1) Tous diamètres confondus

\* placette : petite zone d'une surface déterminée, qui fait l'objet d'un inventaire. Les résultats obtenus sur l'ensemble des placettes sont extrapolés à la globalité du territoire

Le territoire d'étude est quadrillé systématiquement par une grille de placettes équidistantes (tous les 1,5 km du Nord au Sud et d'Est en Ouest ; 225 ha par placette).

50 placettes sont définies :

- ◊ 5 dans les villes ; elles ne sont donc pas visitées,
- ◊ 5 en bordure de la RN 13 ; elles font l'objet d'une étude plus précise : un arrêt tous les 500 m ;
- ◊ 40 autres : sur chacune d'elles, la fiche ci-contre est complétée.

Le protocole suivant est respecté pour chaque placette :

- ◊ Attribution d'un numéro (établi au bureau),
- ◊ Réalisation d'un croquis, en numérotant les haies, pour se repérer dans le tableau (deux haies séparées mais de même aspect portent le même numéro) ;
- ◊ Culture ou élevage : C ou E mentionné sur le croquis,
- ◊ Talus ou Plan : T ou P,
- ◊ Simple, Double ou Bande : S, D ou B,
- ◊ % arbustif : recouvrement du linéaire par l'étage arbustif y compris les adventices telles que les ronces. Exemple : aubépine, prunellier, troène, rejets d'ormes ;
- ◊ % cépées : recouvrement du linéaire par des cépées y compris souches saines si exploitation récente. Exemple : frêne, peuplier ;
- ◊ Nombre de tiges de haut-jet et densité d'ormes morts pour 100 m :
  - 0 : absence                      1 : de 1 à 5 tiges                      2 : de 6 à 10 tiges
  - 3 : de 11 à 15 tiges            4 : de 16 à 20 tiges            5 : 21 tiges ou plus
- ◊ % d'adventices : recouvrement du linéaire par de la végétation adventice (ronce...) ;
- ◊ % de vides dont ormes morts,
- ◊ % de l'espace vide de toute cépée et de toute tige vivante.

Cette méthode permet d'obtenir les résultats suivants :

### **Ormes morts**

La densité d'ormes morts est représentée sur une carte, par zones de 225 ha correspondant à une placette, (quadrillage de 1,5 x 1,5 km). En recoupant ces données avec celles du maillage, le calcul donne approximativement 40 000 arbres morts (toutes tailles confondues) sur le secteur d'étude au mois de juillet 1993, soit 3,6 par ha en moyenne. Il est toutefois important de remarquer l'hétérogénéité de cette densité, qui peut s'expliquer par l'intérêt que portent les propriétaires à leurs haies : beaucoup ont quasiment fini d'exploiter leurs arbres morts alors que d'autres attendent qu'ils tombent...

### **Talus ou plan, simple ou double**

Sur 71 haies recensées :

- ◊ 64 sont sur talus (soit 90 %) dont 37 doubles (52 %) et 26 simple (38 %),
- ◊ 7 sont sur surface plane (soit 10 %) dont 3 doubles (4,2 %) et 4 simples (5,8 %),
- ◊ La présence de bandes boisées est anecdotique (> 3,50 m de large).

Le type de haie traditionnel du bocage du Plain-Cotentin est donc la haie double sur talus. Quelques haies plus récentes ont été plantées à plat.

### **Les pourcentages**

Les pourcentages d'arbustes, de cépées, d'adventices et de vides sont très difficiles à exploiter. En effet, l'hétérogénéité des haies empêche l'extrapolation à l'ensemble d'une zone.

## RESUME DE LA METHODE EMPLOYEE POUR L'INVENTAIRE PAR PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Deux cartes ont été établies :

- ◊ Le linéaire de haie dégradée à l'hectare (au plus quatre grand arbres pour 100 m de haie).
- ◊ Le linéaire de haie boisée.

Dans un premier temps les haies ont été reportées sur les cartes en fonction de leur type :

- ◊ boisée (-----)
- ◊ basses (\_\_\_\_\_)

Ce repérage a été réalisé grâce aux photos aériennes au 1/25 000ème (mission I.G.N. mai 1992) et au travail d'Yves GOSSELIN, instituteur qui prépare une maîtrise de géographie sur ce sujet dans le canton de Sainte-Mère-Eglise.

La méthode de calcul de linéaire est celle conseillée dans la brochure, "Inventaire périodique des bocages français, définition d'une méthodologie", éditée en mai 1986 par l'Association du calvados "l'Aulne Vert".

Le territoire de l'étude (environ 11 000 ha) est découpé en 11 zones d'environ 100 ha. On utilise la carte au 1/25 000ème et la grille suivante, telle que  $d=200$  m à l'échelle de la carte.

La grille est posée sur la carte de façon aléatoire une fois par zone, et les intersections entre la grille et les haies sont dénombrées. Le linéaire **L** est donné par la formule suivante :

$$L = 0,3272 \times k \times d$$

**K** : nombre d'intersection entre les haies et le réseau de parallèles de la grille.

**d** : distance en mètre entre deux parallèles (200 m).

Le linéaire calculé est exprimé en mètres pour une superficie égale à  $(5d^2)$  soit 100 ha.

On obtient les résultats suivants :

**BILAN DU LINEAIRE DES HAIES**

LOCALISATION	LINEAIRE DE HAIE DEGRADEE POUR 100 ha (m)	LINEAIRE DE HAIE BOISEE* POUR 100 ha (m)	LINEAIRE TOTAL DE HAIE POUR 100 ha (m)
ANGOUILLE	9 200	7 900	17 100
HOUESVILLE	9 400	8 800	18 200
CARQUEBUT	8 800	8 500	17 300
SEBEVILLE	9 400	8 400	17 800
Ste-MERE OUEST	8 800	9 200	18 000
Ste-MERE EST	8 400	10 900	19 300
FRESVILLE	9 900	8 100	18 000
JOGANVILLE	8 100	10 300	18 400
EROUDEVILLE	8 200	8 700	16 900
MONTEBOURG	8 000	8 800	16 800
<b>MOYENNE</b> (pour 100 ha)	<b>8 800</b>	<b>9 000</b>	<b>17 800</b>

\* au moins cinq grands arbres pour 100 mètres de haies ou haie arbustive dense (aubépine, rejets d'orme)

### COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "ORMES"

Un groupe de travail a été formé en 1983 à l'initiative du Service de Protection des Végétaux et de la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement de Basse-Normandie pour lutter pour la sauvegarde des ormes.

Ce groupe de travail était composé de :

- Institut National de Recherche Agronomique de Nancy (I.N.R.A.)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne (D.D.A.F.)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche (D.D.A.F.)
- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Basse Normandie (D.R.A.F.)
- Service Régional de Protection des Végétaux de Basse Normandie (S.R.P.V.)
- Service Régional de Protection des Végétaux de Haute Normandie (S.R.P.V.)
- Chambre d'Agriculture de la Manche
- Conseil Général de l'Orne
- Conseil Général de la Manche
- Inventaire Forestier de Caen
- Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement de Basse Normandie (D.R.A.E.)
- Université de Caen
- Lycée Agricole de Coutances
- Société Civile Immobilière de Chausey
- Service de la Recherche et du Traitement de l'Information en Environnement (S.R.E.T.I.E.)
- Parc Naturel Régional Normandie Maine (P.N.R.N.M.)
- Comité Régional d'Etudes pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (C.R.E.P.A.N.)
- Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (G.R.A.P.E.)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados (C.A.U.E.)

## BILAN DE QUELQUES PLANTATIONS REALISEES CES DERNIERES ANNEES DANS LA MANCHE

Lieu	Caractéristiques de la plantation	Longueur approximative	Subvention Conseil Général	Age de la Plantation	Essences principales	Observations - Bilan
Gouberville	Sur talus recalibré	1 000 m	oui	2 ans	Merisier Erable sycomore Tilleul Orme (var. résist.)	Excellente reprise ; croissance spectaculaire pour certaines essences.
Valognes	Sur talus entre souches	300 m	oui	4 ans	Merisier Erable sycomore Robinier	Manque d'entretien. Environ 70 % de reprise.
Valognes	Sur talus entre souches	200 m	oui	4 ans	Merisier Frêne Robinier	Manque d'entretien. Environ 70 % de reprise.
Valognes	Sur talus entre souches	150 m	oui	4 ans	Merisier Chêne rouge Frêne	Manque d'entretien. Environ 60 % de reprise.
Méautis	A plat	200 m	oui	4 ans	Tilleul Merisier	Excellente reprise. Bon suivi. Manque taille de formation.
Méautis	1 arbre tous les 6 m dans du bourrage	300 m	oui	4 ans	Merisier Erable sycomore Frêne	Environ 70 % de reprise.
Méautis	Sur talus, entre rejets d'ormes	200 m	oui	3 ans	Chêne rouge Merisier	manque d'entretien. Environ 60 % de reprise.
Carquebut	Sur talus	300 m	non	4 ans	Merisier Robinier Frêne	Environ 70 % de reprise.
Carquebut	Sur talus, en fond de vallon	100 m	non	2 ans	Frêne Orme résistant	Manque de soin à la plantation. Reprise faible (30 % environ).
Carquebut	Trouées tous les 6 m dans le bourrage	200 m	non	3 ans	Erable Sycomore	Bonne reprise.
Neuville au Plain	1 arbre tous les 5 m	60 m	non	2 ans	Merisier	Reprise correcte mais sol peu profond. Pousse assez faible.

**Arbres et Arbustes**

Ajonc d'Europe  
 Alisier torminal \*  
 Aubépine commune  
 Aubépine monogyne  
 Aune blanc \*  
 Aune glutineux \*  
 Aune rouge \*  
 Bouleau verruqueux \*  
 Bourdaine \*  
 Cassis \*  
 Chêne pédonculé  
 Chêne rouvre  
 Cornouiller mâle \*  
 Cornouiller sanguin \*  
 Coudrier  
 Eglantier \*  
 Erable champêtre \*  
 Erable plane \*  
 Erable sycomore \*  
 Framboisier \*  
 Frêne commun \*  
 Fusain \*  
 Groseiller à maquereaux \*  
 Groseiller rouges \*  
 Hêtre  
 Lilas commun \*  
 Marronnier d'Inde \*  
 Merisier \*  
 Orme champêtre \*  
 Peuplier tremble  
 Prunellier \*  
 Prunier myrobolan \*  
 Robinier faux acacia \*  
 Ronce arbrisseau

Ulex europeus  
 Sorbus torminalis  
 Crataegus oxyacantha  
 Crataegus monogyna  
 Alnus incana  
 Alnus glutinosa  
 Alnus cordata  
 Betula verrucosa  
 Rhamnus frangula  
 Ribes nigrum  
 Quercus robur  
 Quercus petraea  
 Cornus mas  
 Cornus sanguinea  
 Corylus avellana  
 Rosa canina  
 Acer campestre  
 Acer platanoides  
 Acer pseudoplatanus  
 Rubus idaeus  
 Fraxinus excelsior  
 Evonymus europaeus  
 Ribes uva crispa  
 Ribes rubum  
 Fagus sylvatica  
 Syringa vulgaris  
 Aesculus hippocastanum  
 Prunus avium  
 Ulmus campestris  
 Populus tremula  
 Prunus spinosa  
 Prunus cerasifera  
 Robinia pseudoacacia  
 Rubus fruticosus

Saule cendré  
 Saule marsault \*  
 Sorbier domestique \*  
 Sureau noir \*  
 Sureau rouge  
 Tilleul à petite feuille \*  
 Troène commun \*  
 Viorne Obier \*

Salix cinerea  
 Salix capraea  
 Sorbus domestica  
 Sambucus nigra  
 Sambucus racemosa  
 Tilia cordata  
 Ligustrum vulgare  
 Viburnum opulus

**Végétation semi-ligneuse et herbacée**

Arum tacheté  
 Baldengère  
 Bardane  
 Brione  
 Carotte sauvage  
 Clématite  
 Epilobe hirsute  
 Germandrée  
 Grande berse  
 Lapsane  
 Morelle  
 Scrofulaire  
 Tamier

Arum maculatum  
 Phalaris arundinacea  
 Arctium sp  
 Briona dioica  
 Daucus carotta  
 Clematis vitalba  
 Epilobia hirsuta  
 Teucrium scorodonia  
 Heracleum sphondylium  
 Lapsanis communis  
 Solanum dulca mara  
 Scrofularia canina  
 Tamus communis

**Pteridophytes**

Prêle des champs  
 Scolopendre

Equisetum sp  
 Scolopendrium sp

**Graminées**

Brachypode penné  
 Dactyle aggloméré  
 Houleque molle

Brachypodium pinnatum  
 Dactylis glomerata  
 Holcus molis

\* a fait l'objet de plantations dans le Plain Cotentin en janvier février 1993 dans le cadre de l'opération "Ormes et haies"

**LE BUREAU DE L'ASSOCIATION  
POUR LA RESTAURATION DES HAIES DU BOCAGE  
DANS LA REGION DU PLAIN COTENTIN**

**Président** : Franck DUCHEMIN - Agriculteur - Ecoquenéauville

**Vice-Président** : Bernard GOSSELIN - Agriculteur - Carquebut

**Trésorier** : Emmanuel LEBOULANGER - Agriculteur - Emondeville

**Vice-Trésorier** : Jean-François CARRE - Agriculteur - Neuville-au-Plain

**Secrétaire** : Jocelyne LEFRANCOIS - Infirmière - Sainte-Mère-Eglise

Siège social : Mairie de Neuville-au-Plain - 50480 NEUVILLE-AU-PLAIN

## LE FINANCEMENT DES PLANTATIONS DE HAIES DANS D'AUTRES DEPARTEMENTS

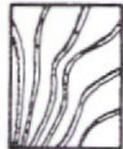
	Subvention du Conseil Général	Conditions d'attribution de l'aide	Autres sources d'aides	Nbre km plantés/an
<b>Seine Maritime</b>	Plantation au sol : 10 F / ml Plantation sur talus : 20 F / ml	Travaux effectués par les agriculteurs  contrôle d'un technicien forestier du C.A.U.E. 76	Société Groupama : finance les plans à leurs adhérents et les distribuent dans les caisses locales.  Chasseurs : Groupements d'Intérêt Cynégétique pour haies "cynégétiques" arbres gratuits + 2 000 F/ ha pour l'entretien	50 km
<b>Loire Atlantique</b>	2,50 F / ml pour Chambre d'Agriculture 4,50 F / ml pour la fourniture des plants et du paillage	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle d'un technicien Chambre d'Agriculture 44		70 km
<b>Ille et Vilaine</b>	2,00 F / ml pour l'Association Foncière de Remembrement ou la Chambre d'Agriculture qui rédige le dossier  7,00 F / ml pour le paillage plastique et les plants (somme versée à la commune)	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle d'un technicien Chambre d'agriculture 35	Les communes avancent les frais  Investissement dans l'achat de dérouleuses par les communes	100 km
<b>Calvados</b>	100 % pour paillage plastique 3 F / ml par plant pour la plantation	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle d'un technicien du Conseil Général		60 km
<b>Mayenne</b>	80 % des plants et du paillage plastique	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle d'un technicien de la Chambre d'Agriculture 53 prestation payante : environ 1,50 F / ml		120 km
<b>Sarthe</b>	5 F / ml pour plants et paillage plastique	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle : D.D.A.F. pour les communes remembrées ou les A.F.R. et Chambre d'Agriculture dans les autres cas (prestation : 250 à 400 F.H.T.)		90 km
<b>Cotes d'Armor</b>	60 % des plants et du paillage plastique	Travaux effectués par les agriculteurs  Contrôle d'un techniciens du Conseil Général		120 km

# Les haies de bocage dans le pays du Plain

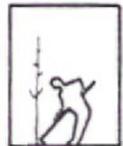


Il y a une douzaine d'années, les ormes ont été décimés par une épidémie de graphiose. Dans le Plain, cette essence représentait 90 % du bocage... Aujourd'hui, beaucoup de jeunes ormes repoussent, mais leur avenir est incertain.

Outre la dégradation du paysage, le bois de chauffage risque de manquer bientôt. Des plantations aideraient à combler ce déficit et à redonner vie au bocage.



Des chercheurs ont réussi à isoler une variété d'orme estimée comme résistante à la graphiose : l'*Ulmus Resista Sapporo Gold 2*. Mis en culture depuis quelques années par certains pépiniéristes, cette variété est à présent disponible sur le marché.



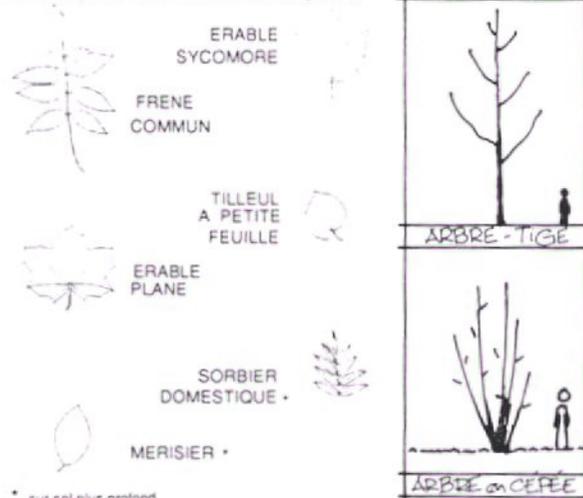
D'autre part, en Basse Normandie, des boutures de rameaux d'ormes apparemment sains, cultivées dans des conservatoires, offrent aussi des perspectives intéressantes.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche

## les arbres et les arbustes

Quelques essences sont susceptibles de s'adapter aux conditions particulières du pays du Plain : le vent, la faible profondeur du sol et la présence du calcaire sous-jacent.



\* sur sol plus profond

### Les arbustes de bocage

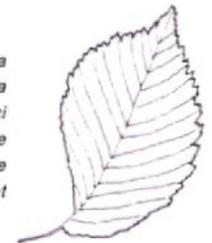
- Coudrier
- Erable champêtre
- Bourdaine
- Prunier myrobolan
- Cornouiller sanguin
- Viorne lantane
- Viorne obier
- Nerprun purgatif
- Saules divers



## Ormes et haies dans la région du Plain

La préoccupation du C.A.U.E. de la Manche et du Parc des Marais de réhabiliter le bocage à ormes, conjointement à la volonté de jeunes exploitants du Plain, dans le cadre d'une dynamique initiée par le PARM de Sainte-Mère-Eglise, a conduit à la création d'une association dont l'objet est :

*Améliorer le cadre de vie dans la région du Plain en promouvant la restauration des haies de bocage, ceci afin de préserver l'environnement, de mettre en valeur le paysage et de redonner une valeur économique et agricole à la haie.*



Le C.A.U.E. de la Manche et le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin réalisent une étude du bocage de ce secteur et mettent en place des sites de démonstration de techniques de plantation. L'intérêt de cette opération est reconnu par le Ministère de l'Environnement

Pour tous renseignements sur les sites de démonstration et l'association de restauration des haies de bocage du Plain, Denis LETAN est à votre disposition au 33 05 95 95.

## LE COUT\* GLOBAL DES HAIES TEMOINS

Sites \ Poste	Préparation du sol	Terrassement	Paillage	Végétaux et plantation	Entretien	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
<i>Angoville</i> 330 m à plat et sur talus	990,00F	11 280,00F	7 818,00F	2 984,20F	130,00F	<b>23 202,20F</b>	27 517,81F
<i>Neuville au Plain</i> 450 m à plat	4 176,00F		6 516,00F	4 443,10F	19,00F	<b>15 154,70F</b>	17 972,75F
<i>Neuville-Fresville</i> 800 m à plat	4 485,00F		10 245,00F	10 785,50F	1 620,00F	<b>27 135,00F</b>	32 182,70F
<i>Blosville</i> 500 m à plat et sur talus	3 379,50F	2 096,00F	5 070,00F	1 842,15F	1 161,00F	<b>13 548,65F</b>	16 068,69F

\* Coût établi d'après les réponses aux Dossiers de Consultation d'entreprises

**MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME AGRI-ENVIRONNEMENTAL  
DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

(Extraits)

**LA RECONSTITUTION DU BOCAGE A ORMES**

Cette mesure pourrait également être utilisée pour inciter les agriculteurs à reconstituer le maillage bocager dans les secteurs particulièrement dégradés. Le bocage à ormes présente ces caractéristiques. Dans le Plain une dynamique locale s'est mise en place avec les agriculteurs et avec la participation des collectivités locales pour reconstituer ce maillage.

Les aides, dans le cadre de cette mesure, pourraient être attribuées à la restauration de haies, aux agriculteurs acceptant de s'engager à replanter des ormes résistants avec d'autres espèces.

L'agriculteur s'engagerait à restaurer 1 000 ml de haies sur une période de cinq ans, soit 200 ml par an.

Un cahier des charges établi dans le cadre de ce contrat concernerait le choix des haies à restaurer pour constituer un maillage minimal, le choix des essences à replanter et les mesures d'entretien de ce patrimoine.

Les communes concernées sur le territoire du P.N.R. par la graphiose se situent dans la région du Plain, du Bessin et du Littoral Ouest.

Dans le cadre des premières démarches engagées, on estime qu'environ une centaine d'exploitants sont concernés et motivés pour mener une telle opération.

Les besoins financiers pour la restauration de ce bocage s'élèvent à 240 000 F par an soit 150 agriculteurs recevant 1 600 F par an pour 200 ml de haies restaurées (8 F/ml). L'intervention financière est d'autant plus justifiée que l'état de dégradation des haies des secteurs touchés par la graphiose nécessite des interventions non mécanisables.

Le P.N.R. négociera dans le cadre de son budget une somme de 48 000 F par an pour financer les travaux de débroussaillage des haies préalable à la plantation. Ces travaux de débroussaillage seraient confiés à des associations intermédiaires.

En 1993, il est prévu de mettre en oeuvre ce dispositif pour 20 exploitants dans le secteur du Plain (communes du P.N.R.). En 1994, 50 exploitants supplémentaires seront concernés, dont 10 dans les communes du Bessin, soit 70 au total. En 1995, les 60 exploitants restants, dont 40 dans le Bessin.

REVUE DE PRESSE

Vers un reboisement des haies

La commission de reboisement, dans le cadre du PARM, s'est réunie en mairie de Chef-du-Pont, ce mardi 28 juillet à 20 h 30. M. Denis Letan, animateur du CAVE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Manche), Mme Desprairie, assistante sociale, M. Jean D'Algneaux, M. le maire, les membres de la commission reboisement du PARM, M. le maire de Neuville et quelques jeunes agriculteurs du secteur concernés par le projet de reboisement aux alentours de la nationale 13.

Neuville-au-Plain à Fresville (650 m seulement), en repérant les arbres morts. En août, M. Letan rencontrera les gens intéressés, afin d'étudier leurs problèmes, leurs projets. Pour fin septembre, le premier objectif sera d'établir trois zones expérimentales, abattage et replantation des haies dans ces zones. Il y aura une somme de 65.000 F. a été attribuée pour

L'argent du conseil général ne sera attribué que par la suite, pour l'extension du projet qui pourrait être de Saint-Côme-du-Mont à Valognes I. Les zones-test doivent être déterminées, en principe le 10 septembre. M. Letan, étudiant, préparant un mémoire géographique sur le reboisement dans le canton. Etude réalisée depuis 1955, et lors d'une prochaine réunion, il expliquera les données de son mémoire aux personnes intéressées, par une meilleure connaissance du canton.

Le bocage renaît de ses cendres

Reboiser le bocage du Plain

Parler reboisement dans la région du Plain-Cotentin, terriblement marquée par la graphiose qui a emporté les ormes, c'est d'abord faire émerger une volonté des habitants pour replanter.



Le reboisement, une affaire sérieuse.



Régions en bref

Opération remplacement des ormes morts dans le Plain-Cotentin

Victimes de l'épidémie de graphiose qui les ravagés de 1979 à 1984, les ormes morts ne comptent pas milliers dans la Manche comme ailleurs. On en a dénombré 40 000 sur les seize communes qui bordent la nationale 13 de Valognes à Carébut. Elles sont restées en l'état, donnant un côté sinistre au paysage. L'objectif du Parc naturel des Marais et du conseil d'architecture et d'environnement de la Manche est de démontrer que l'objectif sera de démontrer que le paysage est, surtout, de replanter de nouveaux ormes sur les axes départementaux qui traversent le Plain-Cotentin auprès de Denis Letan.

L'association de reboisement a son bureau

Le reboisement du Plain-Cotentin est une urgence à laquelle on a commencé à travailler.

Les ormes morts, les haies déparées ou rebelles ont dégradié l'environnement de la presqu'île, de Carébut à Montebourg, une des régions les plus soignées il n'y a pas encore si longtemps. Cette détérioration du paysage, le département à travers le CAUE et le Parc des Marais s'y est sensibilisé, et a cherché à sensibiliser les agriculteurs, encore considérés (et heureusement) comme les « conservateurs » au sens noble, de la nature. Avec l'aide de Denis Letan, une étude a été réalisée sur la zone bordant la RN 13 de Saint-Côme-du-Mont au-delà de Montebourg, et plusieurs agriculteurs se sont convaincus de faire des essais de reboisement de haies à Angoville, à Biosville, à Neuville et à Fresville.

du Plain-Cotentin, Montebourg apportant le mot « Cotentin » au « Plain » de Sainte-Mère. Un bureau pour l'association

Mercredi soir, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la mairie de Neuville-au-Plain pour élire leur bureau. Emmanuel Leboulanger, d'Enondeville, président provisoire, a préféré prendre le poste de trésorier. C'est donc Francis Duchemin, d'Écoquéméville qui a été élu président.



La protection du Bocage dans le Plain-Cotentin

Les membres de l'association de reboisement réunis à Neuville

Dans un premier temps, l'association va prendre les candidatures pour le débroussaillage de haies à replanter sur le territoire de sa compétence, dans le cadre du plan départemental d'insertion, le Parc des Marais met à disposition une équipe de débroussailliers de l'ACEPT (association de chômeurs) pour nettoyer les haies. Ces débroussaillages, ainsi pris en charge, sont à peu près gratuits, c'est aussi une des chances de réussir l'action de reboisement, étant donné que les revenus des agriculteurs et l'absence de main-d'œuvre dans les fermes ne leur permettent pas de travailler pour l'environnement.

De ce débroussaillage, préalable au reboisement, les propriétaires et fermiers peuvent prendre contact avec Denis Letan pour plus amples renseignements, en téléphonant au 03 33 33 33 33. Dès maintenant, pour profiter

40 000 ormes morts dans le Plain-Cotentin

De vieux spectres bons à jeter

Les ormes morts dans le petit pays du Plain, entre Carébut et Valognes, se comptent par milliers, 40 000 sur un seul secteur de seize communes le long de la nationale 13. Un triste spectacle de vieux spectres donne au Plain, parfois, l'allure d'une steppe inhabitable et ravagée par un cataclysme. Certains veulent que ça change. Explications.

« Nous voulons mettre en place cinq opérations de débroussaillage, Parc naturel des marais et conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Manche ont pris le problème des ormes du Plain en main. Une association a été créée lundi soir à Sainte-Mère-Eglise. Son objectif : démontrer qu'il est possible de nettoyer le paysage de ces arbres morts et, surtout, de replanter des haies nouvelles. »

L'origine de cette hécatombe ? Une épidémie de graphiose. Elle a ravagé les ormes du Centre-Manche entre les années 1979 et 1984.

C'est ainsi que la fameuse douce aînée d'Arès du Haut-Dyck, la part de Carébut, a dû être abattue pour prévenir le risque. Les ormes avaient été plantés sous Napoléon III. Le site est aujourd'hui replanté d'essences diversifiées.

Établir le bilan écologique et définir l'ampleur des travaux de restauration. Sur seize communes bordant la nationale 13, les 40 000 ormes morts ont été répertoriés sur un territoire de 11 000 hectares. « Nombre d'agriculteurs ont fini d'exploiter leurs arbres morts. D'autres attendent qu'ils tombent. » La méthode utilisée dans un milieu rural est difficile ? La dénoyautage. « Le coût et le poids d'œuvre ont été des obstacles rarement surmontés. Certains agriculteurs ignorent même les subventions pour replanter. »

Tilleuls et mérisiers. Cinq sites en bordure de l'axe routier Carébut-Cherbourg (20 000 conducteurs quotidiens) ont donc été retenus. Au total 2 500 mètres linéaires de haies vont être « débroussaillées, reprofittées, replantées, etc. »

Si quelques essais sont en cours pour tester la résistance des ormes, l'essentiel des nouvelles plantations se fera avec des essences diversifiées, selon les sols et selon les besoins. Depuis le début commun, le robinier faux acacia jusqu'à l'érable sycomore en passant par le hêtre, le hêtre ou le maronnier. Il reste juste à convaincre les agriculteurs.



Seize communes sont concernées. Cinq sites particulièrement vulnérables font l'objet d'une opération replant. Plain (1), Biosville (1), Neuville-au-Plain (1).

Sainte-Mère-Eglise. Restauration des haies. Besoin de volonté commune

Après l'épidémie de graphiose, les haies du bocage du Plain sont dans un état de délabrement avancé. Quelques agriculteurs se sont constitués en association, ont reçu le soutien du Parc naturel des Marais et du conseil d'architecture et d'environnement de la Manche et attendent plus que d'autres les rejoignent.

Avant que la graphiose répète ses ravages, les talus du bocage du Plain-Cotentin étaient constitués en grande partie d'ormes (de 80 à 100 %). Le malade a décapé les arbres en quelques années, de 1979 à 1984. Une douzaine d'années après l'épidémie, le bocage reste marqué des séquelles de la graphiose.

Face à une telle situation, un groupe d'agriculteurs a mis le vau de lavis. Un noyau dur de cinq agriculteurs constitués l'embryon d'une association pour la restauration des haies du bocage du Plain. L'association s'est trouvée trois partenaires représentés à la réunion de lundi par Roland Brécy, trésorier du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Manche et président de la Commission environnement du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

Par François Lortie, directeur du Parc des Marais, et par Marie-Claude Desprairie, responsable du plan d'action et de réhabilitation du monde rural (canton de Sainte-Mère-Eglise) au sein de la MSA. Roland Brécy a déclaré que « s'il y a des forces qui se mobilisent en place afin de redonner au Plain son aspect précédent, je ferai en sorte qu'un soutien technique et financier soit accordé. Je pense, à-t-elle encore précisé, que le conseil général ne soutiendra que toute volonté clairement affirmée sous forme de regroupement et pas des velléités de reboisement. » Pour François Lortie, « il est nécessaire d'établir un bilan de la volonté des agriculteurs de s'impliquer dans la restauration des haies ». Ce sera chose faite en mars.

Quatre lieux de démonstration à Neuville-au-Plain et Fresville, sont proposés au public. Un talus a été débroussaillé par du personnel de l'association de chercheurs d'emploi. Pour tous les travaux, devraient commencer d'ici un semaine. Pour tous renseignements, contactez les sites de démonstration et l'Association de reboisement.

pour un bocage vivant

ais des seront intemp